

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE REMY COINTREAU AU 31 MARS 2006

BILANS CONSOLIDES

Pour les exercices clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005. Toutes ces données sont présentées en principes IFRS et exprimées en millions d'euros.

ACTIF	notes	Mars 2006	Mars 2005
Marques et autres immobilisations incorporelles	3	629,6	922,7
Immobilisations corporelles	4	180,5	195,6
Part dans les entreprises associées	5	123,6	113,6
Autres actifs financiers	6	70,7	7,6
Impôts différés	20	12,3	13,0
Actifs non courants		1 016,7	1 252,5
Stocks	7	852,4	845,9
Clients et autres créances d'exploitation	8	243,1	239,7
Créances d'impôt sur les résultats		11,0	6,9
Instruments financiers dérivés	9	6,9	8,9
Trésorerie et équivalents	10	31,6	53,6
Actifs destinés à être cédés	2	204,0	
Actifs courants		1 349,0	1 155,0
Total de l'actif		2 365,7	2 407,5
PASSIF			
Capital social		72,8	72,1
Prime d'émission		639,5	630,7
Actions auto-détenues		(0,7)	(0,6)
Réserves consolidées		127,3	119,9
Ecarts de conversion		2,0	(3,0)
Résultat net - part du groupe		77,8	49,8
Capitaux propres - part du groupe		918,7	868,9
Intérêts minoritaires		(3,2)	19,4
Capitaux propres	11	915,5	888,3
Dette financière à long terme	12	376,2	746,4
Provisions pour retraites	23	24,5	27,1
Provisions pour risques et charges à long terme	13	26,3	24,1
Impôts différés	20	170,8	282,4
Passifs non courants		597,8	1 080,0
Dette financière à court terme et intérêts courus	12	426,9	170,0
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	14	300,4	244,1
Dettes d'impôt sur les résultats		23,6	3,0
Provisions pour risques et charges à court terme	13	34,1	19,4
Instruments financiers dérivés	9	1,9	2,7
Passifs destinés à être cédés	2	65,5	
Passifs courants		852,4	439,2
Total du passif et des capitaux propres		2 365,7	2 407,5

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES

Pour les exercices clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005. Toutes ces données sont présentées en principes IFRS et exprimées en millions d'euros.

	notes	Mars 2006	Mars 2005
Chiffre d'affaires	15	798,3	748,3
Coût des produits vendus		(390,3)	(346,8)
Marge brute		408,0	401,5
Frais commerciaux	16	(197,5)	(199,2)
Frais administratifs	16	(80,2)	(84,9)
Autres produits et charges	16	11,5	10,0
Résultat opérationnel courant	15	141,8	127,4
Provision pour dépréciation d'actifs			(3,1)
Autres produits et charges opérationnels	18	(18,2)	12,3
Résultat opérationnel		123,6	136,6
Coût de l'endettement financier net		(63,9)	(54,9)
Autres produits et charges financiers		0,8	(0,4)
Résultat financier	19	(63,1)	(55,3)
Résultat avant impôts		60,5	81,3
Impôts sur les bénéficiaires	20	(13,7)	(23,8)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	5	8,5	7,4
Résultat net des activités poursuivies		55,3	64,9
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession	21	18,6	(9,6)
Résultat net		73,9	55,3
Part revenant aux intérêts minoritaires		3,9	(5,5)
Résultat net - part du groupe		77,8	49,8
Résultat par action simple			
Résultat net - part du groupe (euros)		1,72	1,13
Résultat net des activités poursuivies (euros)		1,22	1,47
Nombre d'actions	11.2	45 320 286	44 247 047
Résultat par action dilué			
Résultat net par action - part du groupe (euros)		1,70	1,13
Résultat net des activités poursuivies (euros)		1,20	1,46
Nombre d'actions	11.2	45 893 565	51 496 870

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005. Toutes ces données sont présentées en principes IFRS et exprimées en millions d'euros.

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Actions Auto- détenues	Réserves et résultat consolidé	Ecarts de conversion	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er avril 2004	44 269 864	71,6	626,4	(10,5)	170,1	0,0	857,6	13,5	871,1
Résultat net					49,8		49,8	5,5	55,3
Ecarts actuariels sur engagements de retraite					(7,3)		(7,3)		(7,3)
Effet d'impôt associé					2,0		2,0		2,0
Résultat enregistré directement en capitaux propres					(5,3)		(5,3)		(5,3)
Ecarts de conversion						(3,0)	(3,0)	0,4	(2,6)
Total de l'impact résultat sur les capitaux propres					44,5	(3,0)	41,5	5,9	47,4
Charge liée aux plans d'options et assimilés					(0,8)		(0,8)		(0,8)
Augmentation de capital	272 812	0,5	4,3				4,8		4,8
Opérations sur actions auto-détenues	479 985			9,9			9,9		9,9
Dividendes					(44,1)		(44,1)		(44,1)
Au 31 mars 2005	45 022 661	72,1	630,7	(0,6)	169,7	(3,0)	868,9	19,4	888,3
Impact première application IAS32/39					5,2		5,2	(8,0)	(2,8)
Au 1er avril 2005	45 022 661	72,1	630,7	(0,6)	174,9	(3,0)	874,1	11,4	885,5
Résultat net					77,8		77,8	(3,9)	73,9
Variation valeur des instruments de couverture					(3,2)		(3,2)		(3,2)
Ecart actuariel sur engagements de retraite					0,6		0,6		0,6
Effet d'impôt associé					0,9		0,9		0,9
Résultat enregistré directement en capitaux propres					(1,7)		(1,7)		(1,7)
Ecarts de conversion						5,0	5,0		5,0
Total de l'impact résultat sur les capitaux propres					76,1	5,0	81,1	(3,9)	77,2
Charge liée aux plans d'options et assimilés					1,7		1,7		1,7
Augmentation de capital	702 116	1,1	15,3				16,4		16,4
Annulation d'actions	(280 927)	(0,4)	(7,2)				(7,6)		(7,6)
Conversion emprunts obligataires	32 294	0,0	0,7				0,7		0,7
Opérations sur actions auto-détenues	5 300			(0,1)			(0,1)		(0,1)
Dividendes					(45,0)		(45,0)		(45,0)
Autres ⁽¹⁾					(2,6)		(2,6)		(2,6)
Variations de périmètre							0,0	(10,7)	(10,7)
Au 31 mars 2006	45 481 444	72,8	639,5	(0,7)	205,1	2,0	918,7	(3,2)	915,5

(1) principalement, impact de l'harmonisation des principes comptables sur les contrats bouilleurs de crus

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE

Pour les exercices clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005. Toutes ces données sont présentées en principes IFRS et exprimées en millions d'euros.

	notes	Mars 2006	Mars 2005
Résultat opérationnel courant		141,8	127,4
Réintégration de la charge d'amortissement et de dépréciation des immobilisations		14,6	16,1
Réintégration de la charge sur paiement en actions		1,7	0,8
Dividendes reçus des entreprises associées	5	7,3	7,8
Résultat brut d'exploitation		165,4	152,1
Variation du besoin en fonds de roulement :	22	(2,1)	24,6
Flux nets de trésorerie sur éléments opérationnels		163,3	176,7
Autres flux d'exploitation			
- flux nets sur autres produits et charges opérationnels		(2,6)	(4,5)
- flux nets sur résultat financier		(45,7)	(41,4)
- flux nets sur impôts		(30,5)	(28,8)
Impact des activités cédées ou en cours de cession (avant impôts)		11,7	22,4
Flux nets de trésorerie d'exploitation		96,2	124,4
Décassements sur acquisitions d'immobilisations	3/4	(21,0)	(24,2)
Décassements sur acquisitions de titres	5	(8,9)	
Encaissements sur cessions d'immobilisations		11,1	18,6
Encaissements (décaissements) sur autres investissements	6	(1,8)	(0,5)
Impact des activités cédées ou en cours de cession		60,0	(10,6)
Flux nets de trésorerie sur investissements		39,4	(16,7)
Augmentation de capital	11	9,5	4,8
Actions auto-détenues	11	(0,1)	8,8
Augmentation des dettes financières			200,0
Remboursement des dettes financières		(112,5)	(286,6)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(45,0)	(44,1)
Autres flux de financement		0,6	
Impact des activités cédées ou en cours de cession		(9,3)	(5,2)
Ecarts de conversion sur la trésorerie et équivalents		(0,8)	0,1
Flux nets de financement		(157,6)	(122,2)
Variation de la trésorerie et équivalents		(22,0)	(14,5)
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	10	53,6	68,1
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	10	31,6	53,6

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

	Page
1 PRINCIPES COMPTABLES.....	6
2 VARIATIONS DE PERIMETRE	17
3 MARQUES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	20
4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21
5 PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	21
6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS	24
7 STOCKS.....	25
8 CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	25
9 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	25
10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS.....	28
11 CAPITAUX PROPRES.....	29
12 DETTE FINANCIERE.....	32
13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	37
14 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	37
15 INFORMATION SECTORIELLE.....	37
16 CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE	41
17 EFFECTIFS.....	42
18 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	42
19 RESULTAT FINANCIER	42
20 IMPÔTS SUR LE RESULTAT.....	43
21 RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION	45
22 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT.....	47
23 RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	47
24 ENGAGEMENTS HORS BILAN, PASSIFS EVENTUELS	48
25 PARTIES LIEES	50
26 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE.....	51
27 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	53
28 IMPACT DES NORMES IAS 32/39	55
29 TRANSITION AUX NORMES IFRS.....	57

INTRODUCTION

Rémy Cointreau est une société anonyme à conseil d'administration soumise à la législation française et notamment aux dispositions du Code de Commerce. L'action Rémy Cointreau est cotée sur Euronext Paris.

Les états financiers consolidés présentés ci-après ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 juin 2006 après avis du comité d'audit qui s'est réuni le 1er juin 2006. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 27 juillet 2006.

1 PRINCIPES COMPTABLES

L'exercice de référence de Rémy Cointreau est du 1er avril au 31 mars.

Conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Rémy Cointreau sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 mars 2006.

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétroactif dans le bilan de transition à la date de transition (1er avril 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 ("Première adoption des normes IFRS"). Le bilan de transition a fait l'objet d'une note dans le document de référence de l'exercice clos au 31 mars 2005 et d'une publication séparée préalable à la publication des comptes clos au 30 septembre 2005. Cette publication, qui couvre également le retraitement de l'exercice clos au 31 mars 2005, présenté en comparatif dans le présent document, est reprise à la note 29. Cependant, en application de IFRS 5, appliquée dès le 1^{er} avril 2004, ces comptes ont fait l'objet de reclassements subséquents concernant les activités cédées ou en cours de cession.

Les normes IAS32/39 n'ont été mises en œuvre qu'à compter du 1er avril 2005, sans retraitement de l'exercice clos au 31 mars 2005, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1. L'effet de ce changement de méthode a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1^{er} avril 2005 et est décrit à la note 28. Dans la mesure où l'exercice clos au 31 mars 2005 n'est pas retraité, l'information donnée au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 n'est pas comparable.

Le groupe a adopté par anticipation au 1^{er} avril 2005 l'amendement de la norme IAS 39 relatif aux couvertures de flux intra-groupe et à la juste valeur. Le groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation l'amendement à la norme IAS 1 – *Capital Disclosures*, la norme IFRS 7 – *Financial Instruments : Disclosures*, applicables de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2007, et IFRIC 4 – *Determining whether an arrangement contains a lease*.

Pour assurer une meilleure lisibilité des états financiers, les états de synthèses portent uniquement sur les comptes établis en normes comptables internationales (IFRS) qui couvrent l'exercice clos au 31 mars 2006 et celui au 31 mars 2005.

1.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers et dont la révision ultérieure pourrait affecter les résultats futurs.

Ceci est particulièrement le cas sur les valorisations suivantes :

- marques,
- engagements de retraite,
- plans d'options de souscription ou d'achat d'action,
- instruments financiers dérivés,
- provisions pour risques et charges,
- évaluation des titres de participation non consolidées.

1.2 Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles Rémy Cointreau contrôle, directement ou indirectement, plus de 50% des droits de vote ou exerce un contrôle de fait, même en l'absence de tout lien en capital (entités "ad-hoc").

Les entités sous influence notable sont consolidées par mise en équivalence. La notion d'influence notable est présumée lorsque le groupe dispose de droits de vote compris entre 20% et 50%.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans chacun des pays concernés, sont retraités préalablement à leur consolidation pour assurer leur homogénéité avec les principes comptables du groupe.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminés.

1.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Rémy Cointreau sont présentés en euro qui est la devise fonctionnelle de la société Rémy Cointreau SA. Les bilans des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro aux cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat sont convertis aux cours de change moyens de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont enregistrés dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion" jusqu'à la vente ou à la liquidation des filiales concernées.

Conformément à l'option donnée par IFRS 1, les écarts de conversion en solde au 31 mars 2004 ont été reclassés dans les réserves consolidées.

1.4 Opérations en devises

Conformément à IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères", les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées dans chaque entité consolidée aux cours de change de leur monnaie fonctionnelle prévalant à la date de transaction. Le solde des actifs et passifs en devises étrangères est converti aux cours de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts qui en résultent sont portés au résultat et affectés soit en résultat opérationnel, soit en résultat financier selon la nature des transactions sous-jacentes.

Ce traitement s'applique aussi aux transactions entre sociétés du groupe, à l'exception des transactions qualifiées de financement à long terme pour lesquelles les écarts résultant des variations des cours de change sont enregistrés en capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Le groupe Rémy Cointreau réalise environ 70% de son chiffre d'affaires hors de la zone euro alors que la production et les autres coûts sont majoritairement situés dans cette zone. A ce titre, le résultat opérationnel du groupe est fortement exposé aux effets des variations des cours des monnaies étrangères. A des fins de couverture de ce risque de change, le groupe utilise fréquemment des instruments financiers dérivés et plus précisément des contrats d'options.

Lorsqu'ils sont qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39, ces instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan pour leur valeur de marché à la clôture. La variation de valeur des instruments est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes commerciales en solde à la date de clôture;
- en capitaux propres dits "recyclables" pour la part efficace de la couverture des flux de trésorerie futurs, ces montants étant "recyclés" en marge brute (pour des flux commerciaux) ou en résultat financier (pour les autres flux) au fur et à mesure de la concrétisation des flux objets de la couverture;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture des flux de trésorerie futurs, incluant la variation de valeur temps des contrats d'options.

Le résultat de change effectivement réalisé pendant la période est enregistré au même niveau que les flux correspondants (donc en marge brute pour la partie concernant les flux commerciaux).

Les instruments dérivés sont également l'objet de la note **1.10.d**.

1.5 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition.

Conformément à IFRS 3 "Regroupement d'entreprises", les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ces tests, les écarts d'acquisitions sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie.

1.6 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend essentiellement la valeur des marques identifiées lors des acquisitions opérées par le groupe.

Les dépenses occasionnées par la création de nouvelles marques ou le développement de marques existantes et tous les frais relatifs au dépôt et à la protection juridique des marques sont systématiquement pris en charge au cours de l'exercice où ils sont encourus.

Les marques inscrites au bilan du groupe Rémy Cointreau ne font pas l'objet d'amortissement puisqu'elles sont protégées juridiquement, qu'elles permettent de générer des résultats supérieurs à ceux de produits identiques sans marque et qu'elles ont une durée de vie non limitée dans le temps.

Dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum à chaque clôture annuelle, le groupe pratique des tests de valeur de ses marques. Ces tests sont décrits à la note **1.8**.

Des droits de distribution associés à des marques ont été également constatés lors d'acquisitions opérées par le groupe. Ces droits, lorsque leur durée n'est pas limitée dans le temps, ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de valeur conjointement aux marques auxquelles ils sont associés.

Le groupe Rémy Cointreau n'immobilise aucun frais d'étude et de développement.

Pour les autres immobilisations incorporelles, les durées d'amortissement sont les suivantes :

- droits au bail durée du bail
- coût d'acquisition des licences de logiciel et les frais directs de mise en place ou d'amélioration 3 à 7 ans

1.7 Immobilisations corporelles

a) Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les valeurs brutes des immobilisations corporelles correspondent à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

La valeur des immobilisations n'incorpore aucun frais d'emprunt.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement telles que définies par la norme IAS 17 "Contrats de location" sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché, si elle est inférieure. La dette correspondante est enregistrée en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

b) Amortissement

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition sous déduction d'une éventuelle valeur résiduelle.

Le groupe Rémy Cointreau détient essentiellement des immobilisations destinées à la production qui, étant utilisées jusqu'à la fin de leur vie, n'ont aucune valeur résiduelle significative.

Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité estimées des différentes catégories d'immobilisations, durées pendant lesquelles il est estimé que ces immobilisations procureront des avantages économiques au groupe.

Constructions, selon les composants	10 à 75 ans
Alambics, fûts, cuves	35 à 50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériels informatique	3 à 5 ans
Autres immobilisations	5 à 10 ans

1.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et systématiquement à chaque clôture annuelle pour les actifs à durée de vie indéfinie (les marques et certains droits de distribution, voir note 1.6).

Lorsque le test de valeur révèle que la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable et que cette perte de valeur est jugée durable une dépréciation est constatée en compte de résultat au poste "Provision pour dépréciation d'actifs".

Lors de ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Pour le groupe Rémy Cointreau, la structure des UGT est fondée sur le portefeuille de marques. Chaque marque ou groupe de marques correspond à une UGT dès lors que chacune de ces marques génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres marques ou groupes de marques.

Les tests de valeur consistent à rapprocher la valeur comptable des marques et des autres actifs qui leur sont associés, de leur valeur actuelle, celle-ci s'entendant comme la plus élevée de la valeur d'usage ou de la valeur vénale diminuée des coûts de sortie éventuels.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le groupe, la valeur comptable des actifs concernés est ramenée à leur valeur de marché estimée nette des coûts de cession, si cette dernière est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

La méthode principale pour estimer la valeur d'usage est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (hors frais financiers) générés par l'utilisation de chaque marque. Les flux de trésorerie sont estimés sur la base de plans à moyen terme (5 à 10 ans) validés par le conseil d'administration. La valeur terminale est déterminée par application d'un taux de croissance à l'infini. Les taux d'actualisation sont différenciés par marque et intègrent une prime de risque propre à chaque activité.

Au 31 mars 2006, les hypothèses retenues comprenaient :

- des taux d'actualisation avant impôt de 8,7% à 10,8%,
- un taux de croissance à l'infini de 2%.

Lorsque des transactions récentes ont eu lieu sur des actifs similaires, les multiples constatés sont utilisés pour déterminer leur valeur vénale.

1.9 Stocks

Les stocks sont évalués conformément à la norme IAS 2 "Stocks".

Les stocks sont comptabilisés comme tels lorsque les risques et avantages ont été transférés au groupe Rémy Cointreau. L'application de ce principe, qui fait partie du cadre conceptuel des IFRS, conduit à reconnaître des stocks physiquement et juridiquement détenus par des tiers. La contrepartie de ces stocks est généralement enregistrée en dettes fournisseurs.

La majeure partie des stocks détenus par le groupe Rémy Cointreau consiste en des eaux-de-vie (cognac, brandy, rhum, armagnac) et des vins (champagne) en cours de vieillissement. Ces stocks peuvent être détenus pendant des périodes allant de 3 à plus de 70 ans. Ils restent classés en actifs courants selon les usages de la profession. Leur prix de revient est calculé selon les usages de la profession dès lors qu'ils sont conformes à la norme IAS 2.

La partie de ces stocks provenant des vignobles détenus ou exploités en direct par le groupe est non significative.

Le prix de revient des stocks en cours de vieillissement n'inclut pas les frais financiers supportés pendant la période de vieillissement. Ces frais financiers sont pris en charge financière pendant la période où ils sont encourus.

La valeur des stocks en cours de vieillissement varie chaque année par l'imputation des frais de production directement engagés par le processus de vieillissement ainsi que par la constatation des phénomènes d'évaporation. Pour évaluer leur valeur de réalisation, il est tenu compte du prix de vente des produits finis qui seraient élaborés avec ces stocks.

Les stocks de produits finis sont évalués au plus bas du prix de revient, déterminé en selon la méthode du coût moyen pondéré, ou de la valeur nette de réalisation.

1.10 Actifs et passifs financiers

L'évaluation des actifs et passifs financiers est réalisée conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers: comptabilisation et évaluation", telle qu'approuvée par l'Union Européenne le 19 novembre 2004.

a) créances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales, dont la maturité est généralement inférieure à 3 mois, sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances client font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

b) Titres de participation non consolidées

Ces titres appartiennent à la catégorie "Actifs disponibles à la vente" (AFS) définie par IAS 39 et doivent être enregistrés pour leur valeur de réalisation à la clôture, les variations de valeur étant enregistrés :

- directement en capitaux propres jusqu'à la date effective de réalisation dans le cas général;
- en provision pour dépréciation dans le résultat financier lorsque la perte de valeur est jugée irréversible.

Pour le groupe Rémy Cointreau, les titres figurant à ce poste sont des participations non stratégiques, conservées pour des raisons historiques et qui ne sont pas cotées sur un marché organisé.

c) Titres comptabilisés selon l'option de juste valeur

Lors de la cession des titres de la société Bols Sp.z.o.o, en août 2005, le groupe Rémy Cointreau a reçu des titres de la société CEDC, cotée au NASDAQ, qui sont valorisés à la juste valeur par le compte de résultat. La variation de valeur de ces titres est enregistrée en résultat financier.

Cette participation est gérée par le groupe sur la base de sa valeur de marché afin d'en gérer au mieux la liquidité. La valeur de marché fait l'objet d'un suivi et d'un reporting quotidien auprès du directeur financier.

d) Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise couramment des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change et du risque de taux d'intérêt. Le groupe a mis en oeuvre les procédures et la documentation nécessaires pour justifier la mise en oeuvre d'une comptabilisation de couverture au sens de IAS 39.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sur les cours de change sont enregistrées selon les modalités précisées en note 1.4. La variation de valeur des instruments de couverture du risque de taux (principalement des achats de caps) est enregistrée en capitaux propres recyclables pour la variation de valeur intrinsèque des instruments qualifiés de couverture, en résultat financier pour la variation de valeur temps des instruments qualifiés de couverture et la variation de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture.

Les autres instruments dérivés détenus par le groupe sont :

- issus d'opérations de cessions (note 21) ;
- des contrats portant sur des titres Rémy Cointreau.

Ces derniers comprennent un contrat "Equity Swap" et des options d'achat sur le titre Rémy Cointreau. Conformément à IAS 32/39, les événements relatifs à ces instruments sont enregistrés en capitaux propres.

e) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières du groupe sont principalement :

- des Titres Subordonnés à Durées Indéterminée (TSDI) en fin d'amortissement;
- des Obligations Convertibles en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) ;
- deux emprunts obligataires non convertibles ;
- les tirages sur des lignes de crédit dans le cadre d'une syndication bancaire.

Les TSDI ayant été cédés à un Fonds Commun de Créance (FCC) en mai 1996, l'application d'IAS32/39 ainsi que IAS 27 conduit à consolider le FCC en tant qu'entité ad-hoc. Dans le bilan consolidé du groupe Rémy Cointreau, le TSDI est donc éliminé et la dette financière propre au FCC est comptabilisée.

Conformément à IAS 32/39, l'OCEANE a été comptabilisée en deux parties :

- une composante dette financière correspondant à la valeur actuelle de la dette au taux du marché à la date de l'émission;
- une composante capitaux propres, par différence entre le nominal de l'émission et la valeur attribuée à la partie dette, qui correspondant à la valorisation de l'option de conversion des obligations en actions à la date d'émission.

Les frais d'émission relatifs à l'OCEANE ont été affectés pro-rata aux deux composantes.

La partie enregistrée en capitaux propres est figée depuis l'émission, quelle que soit l'évolution du cours de l'action Rémy Cointreau. La partie dette financière est traitée selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui prend en compte la prime de remboursement potentiellement associée à l'OCEANE.

Les ressources financières autres que l'OCEANE, y compris la dette du FCC, sont enregistrées à leur valeur nominale nette des frais encourus lors de leur mise en place qui sont comptabilisés en résultat financier selon un calcul actuariel (méthode du taux d'intérêt effectif), sauf pour ceux liés à la syndication bancaire qui sont amortis linéairement sur la durée du contrat.

f) Engagements d'achat de titres de minoritaires

Les engagements d'achat de titres de minoritaires doivent être présentés au bilan selon IAS 39. Le groupe Rémy Cointreau était concerné par un tel engagement dans le cadre de sa participation à 50% dans la société Bols Sp.z.o.o. en Pologne. Cet engagement a été valorisé à 50,9 millions d'euros lors de la première application des normes IAS 32/39 au 1er avril 2005. Toutefois, la société ayant été cédée par la suite, il n'apparaît plus dans les états financiers des périodes suivantes.

1.11 Trésorerie et équivalents

Ce poste comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regards des critères prévus par IAS 7.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dette financière à court terme.

1.12 Impôts différés

En application de la norme IAS12, le groupe constate des impôts différés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales dans les comptes des entités consolidées.

Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt légal en vigueur à la date où la différence temporaire s'inversera, qui est généralement celui de l'exercice en cours ou celui de l'exercice suivant, lorsqu'il est certain. Les effets des changements de taux sont enregistrés dans la charge d'impôt de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Pour le groupe Rémy Cointreau, la principale source d'imposition différée est la différence entre la valeur des marques dans les comptes consolidés, provenant le plus souvent de l'imputation des écarts de première consolidation, et leur valeur fiscale qui est généralement nulle.

Conformément à IAS 12, il est également constaté un passif d'impôt de distribution sur la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres des sociétés mises en équivalence. Dans le cas d'entités intégrées globalement, le passif d'impôt de distribution n'est constaté qu'à hauteur des distributions qui sont certaines à la date de clôture.

Les économies d'impôts résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrés en impôts différés actifs et dépréciés selon la probabilité d'utilisation.

Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôt est estimée en appliquant au résultat avant impôts, un taux d'impôt effectif projeté sur base annuelle, entité par entité.

1.13 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée dès lors que le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est hautement probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de provisions passées au titre de restructurations, la prise en compte n'a lieu que lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé.

Lorsque la date attendue du dénouement de l'obligation est supérieure à 12 mois, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul actualisé dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

1.14 Engagements de retraite et assimilés

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays, Rémy Cointreau participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite et d'autres prestations postérieures à l'emploi, à cotisations ou à prestations définies. Les actifs des régimes de retraite pré-financés sont gérés dans des fonds distincts par des gestionnaires indépendants ou des compagnies d'assurance.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le groupe sont celles édictées par la norme IAS 19.

En application de cette norme :

- les charges liées aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au fur et à mesure de leur paiement ;
- les engagements de chaque régime à prestations définies sont déterminés par des actuaires, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont basés sur des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des augmentations de salaires. Ils tiennent compte de la situation économique de chaque pays. Les taux d'actualisation utilisés sont les taux d'intérêt d'Etat dont l'échéance est proche de la maturité du passif évalué.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies concernent :

- les engagements relatifs au fonds de pension de la société Bols en Hollande jusqu'au 31 mars 2006,
- les engagements de régime de retraite à charge du groupe en Allemagne et à la Barbade,
- les indemnités de fin de carrière et médailles du travail dues en France au titre des conventions collectives,
- les engagements afférents aux régimes de santé post emploi,
- les autres engagements de retraite complémentaire à prestations définies accordés par le groupe.

Dans certaines sociétés du groupe, des régimes de préretraites sont en cours, comptabilisés en indemnités de rupture de contrat de travail.

Fin mars 2006, le groupe a transféré les engagements relatifs au fonds de pension de la société Bols en Hollande auprès d'une société d'assurance. La soulte de sortie s'est élevée à 10,5 millions d'euros. Les provisions constituées antérieurement ont été reprises.

Conformément à l'option offerte par IFRS 1 le groupe a choisi d'enregistrer la totalité des gains et pertes actuariels non reconnus au 1^{er} avril 2004 directement en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts actuariels pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies générés à compter du 1^{er} avril 2004 sont également imputés aux capitaux propres ("statement of recognised income and expense"). Les pertes et gains actuariels correspondent aux écarts d'expérience par rapport aux hypothèses, et à l'effet des changements d'hypothèses.

1.15 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net inclut les ventes de gros des produits finis correspondant aux marques de vins et spiritueux commercialisées par le groupe :

- aux sociétés de distribution constituant le réseau Maxxium, dont Rémy Cointreau détient 25%,
- à des distributeurs,
- à des agents,
- à des grossistes (marché nord-américain principalement).

Ces ventes sont comptabilisées sur la base du transfert des risques et avantages au client qui est généralement la date d'expédition.

Les montants enregistrés sont hors droits et taxes et correspondent aux tarifs en vigueur avec les différents clients. Dans le cas des ventes faites à des grossistes, le chiffre d'affaires est comptabilisé net de provisions constituées au titres de remises, rabais ristournes et de différentes formes de coopération commerciale lorsqu'elles s'analysent comme une réduction du prix final payé par le client en contre-partie de la marchandise vendue.

Certains produits annexes à la commercialisation de marques de vins et spiritueux (sous-traitance, négoce de produits non alcoolisés) sont enregistrés en "Autres produits et charges" pour leur montant net dès lors qu'ils ne participent pas de l'activité principale du groupe.

1.16 Définition de certains indicateurs

a) Résultat opérationnel courant, résultat opérationnel, résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des éléments relatifs aux activités du groupe à l'exception :

- Du résultat opérationnel des activités qui ont été cédées au cours de l'exercice où dont la cession fait l'objet de plans confirmés validés par le conseil d'administration. Le résultat opérationnel correspondant est reclassé dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession" avec les autres éléments de résultat relatifs à ces activités.
- Des éléments dont la nature, la fréquence et le montant ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités courantes du groupe et qui affectent la comparabilité des exercices. Il s'agit notamment des provisions pour dépréciation des marques et autres éléments d'actif immobilisé enregistrées à la suite des tests de valeur (voir note 1.8), des provisions pour restructurations, des plus ou moins values de cession significatives d'éléments d'actifs autres que ceux relatifs aux activités cédées ou en cours de cession.

b) Résultat Brut d'Exploitation (EBITDA)

Cet agrégat qui est utilisé notamment dans le calcul de certains ratios, est calculé de la manière suivante : résultat opérationnel courant + réintégration de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles de la période + réintégration de la charge liées aux plans d'options et assimilés + dividende versé pendant la période par les entreprise associées.

c) Endettement net

Cet agrégat qui est utilisé notamment dans le calcul de certains ratios, est calculé de la manière suivante : dette financière à long terme + dette financière à court terme et intérêts courus - trésorerie et équivalents.

1.17 Ventilation par secteur

Conformément aux dispositions de IAS 1 et IAS 14, le groupe Rémy Cointreau présente certains éléments de ses états financiers consolidés détaillés par "secteur" d'activité ou géographique.

a) Secteur d'activité

La ventilation de premier niveau choisie par le groupe est le secteur d'activité. Chaque activité regroupe les marques qui présentent des profils similaires en terme de processus industriel, de rentabilité, de risque. Ces regroupements sont : Cognac, Liqueurs & Spiritueux, Champagne, Marques partenaires.

La catégorie "Marques partenaires" regroupe les marques pour lesquelles le groupe n'est impliqué dans aucun processus industriel mais agit uniquement en tant que distributeur intermédiaire.

Les éléments qui ne sont pas directement attribuables à une marque ou à une catégorie sont répartis par marque ou par catégorie selon des clés analytiques faisant notamment intervenir la part de chaque marque ou de chaque catégorie dans le chiffre d'affaires en base annuelle.

Ainsi, en cas reclassement en "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession", certains frais communs préalablement alloués aux activités concernées sont ré-alloués aux activités poursuivies.

b) Secteur géographique

La ventilation par zone géographique constitue la ventilation de second niveau. La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se fait selon la zone de destination des marchandises vendues. La ventilation des éléments de bilan se fait selon la zone géographique des entités qui portent ces éléments.

Le détail des zones géographiques présentées est : Europe, Amériques, Asie et autres. "Asie et autres" regroupe l'Asie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique.

1.18 Actions auto-détenues

Les actions Rémy Cointreau détenues par le groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition.

Depuis 15 novembre 2005, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société Rémy Cointreau a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) par décision du 22 mars 2005, publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 1er avril 2005. Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité : 1 572 000 euros et 30 000 titres.

A chaque clôture, les titres Rémy Cointreau détenus par le biais du compte de liquidité ainsi que les résultats dégagés au cours de l'exercice sur les transactions conduites par le gestionnaire du contrat sont portés en déduction des capitaux propres. La partie trésorerie du compte de liquidité est classée en "Autres actifs financiers".

1.19 Plans d'options de souscription, d'achat ou attribution gratuite d'actions

Conformément à IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions", les plans d'options accordés après le 7 novembre 2002 (plans 12, 13, 2005) donnent lieu à la comptabilisation d'une charge relative à l'estimation de l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans. L'avantage est évalué le jour de l'attribution de chaque plan en utilisant un modèle binomial et il est réparti linéairement sur la période d'acquisition des droits (4 ans à partir de la date d'attribution pour les plans 12 et 13, 2 ans pour le plan 2005). La contrepartie de la charge classée en "Frais administratifs" est une augmentation des réserves.

1.20 Résultat par action

Le résultat par action simple est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres et augmenté des actions correspondant aux obligations convertibles dont la conversion est certaine.

Le résultat par action dilué est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice sous déduction des actions auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres et majoré:

- du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes au sein des différents plans d'options de souscription d'actions non encore prescrits à la date de clôture et

- du nombre total d'actions qui serait potentiellement émis si les porteurs de l'OCEANE exerçaient leur option de conversion.

Conformément à IAS 33, les fonds provenant de la levée théorique des options de souscription des plans sont présumés affectés dans le calcul au rachat d'actions au prix du marché.

Pour le calcul du résultat par action dilué, le résultat est corrigé de l'économie des frais financiers (net d'impôt) qui résulterait de la conversion de l'OCEANE.

Dans le cas où le résultat par action dilué est supérieur au résultat par action simple, le résultat par action dilué est ramené au niveau du résultat par action simple.

1.21 Activités cédées ou en cours de cession

Lorsqu'une société ou une activité d'importance significative ont été cédées au cours de la période :

- chaque ligne de la contribution au résultat de cette société ou activité pour les périodes de comparaison est reclassée dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession". Un reclassement similaire est effectué dans le tableau des flux de trésorerie en utilisant les lignes : "Impact des activités cédées ou en cours de cession" au niveau des flux d'exploitation.
- chaque ligne de la contribution au résultat de cette société ou activité jusqu'à la date de cession est reclassée dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession" pour la période au cours de laquelle la cession a lieu. Un reclassement similaire est effectué dans le tableau des flux de trésorerie en utilisant les lignes : "Impact des activités cédées ou en cours de cession" au niveau des flux d'exploitation.
- le résultat dégagé sur la transaction de cession, net des frais de transactions et des impôts est également enregistré dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession". Dans le tableau des flux de trésorerie, on distingue, la trésorerie reçue en contrepartie de la vente nette des frais encourus sur la transaction, classés en flux sur investissements, et l'effet éventuel de la dé-consolidation de la trésorerie détenue par l'entité cédée, classé en flux de financements.

Lorsqu'une société ou une activité d'importance significative ont été qualifiées d'activité en cours de cession à la date de clôture selon les critères de IFRS 5 :

- chaque ligne de la contribution au résultat de cette société ou activité pour les périodes de comparaison est reclassée dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession". Un reclassement similaire est effectué dans le tableau des flux de trésorerie en utilisant les lignes : "Impact des activités cédées ou en cours de cession" au niveau des flux d'exploitation.
- chaque ligne de la contribution au résultat de cette société ou activité au cours de l'exercice courant est reclassée dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession". Un reclassement similaire est effectué dans le tableau des flux de trésorerie en utilisant les lignes : "Impact des activités cédées ou en cours de cession" au niveau des flux d'exploitation.
- les frais directs liés à l'opération de cession en cours qui sont engagés de manière irrévocable à la date de clôture sont enregistrés dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession". Un reclassement similaire est effectué dans le tableau des flux de trésorerie en utilisant la ligne : "Impact des activités cédées ou en cours de cession", au niveau des flux sur investissements.
- Les actifs et passifs directement liés à l'opération en cours et qui seront transférés lors de la cession effective sont reclassés en "Actifs destinés à être cédés" ou "Passifs destinés à être cédés" uniquement pour l'exercice en cours.

1.22 Consolidation des coopératives

Depuis le 1er avril 2003, le groupe Rémy Cointreau consolide, en tant qu'entités ad-hoc, deux coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie (Prochacoop et Champaco devenues Alliance Fine Champagne suite à la fusion de ces deux coopératives intervenue le 28 février 2005). Alliance Fine Champagne (AFC) est consolidée en intégration globale.

En avril 2005, CLS Rémy Cointreau a transféré à AFC ses engagements d'achat et la gestion directe des contrats triennaux d'approvisionnement conclus entre CLS Rémy Cointreau et les bouilleurs de crus. Sur la base de l'analyse des modes opératoires définis pour la gestion de ces contrats et de la formule de prix applicable lors de la livraison, il a été considéré que les risques et avantages relatifs aux stocks d'eaux-de-vie détenus chez les bouilleurs de crus sont transférés à AFC (et donc à CLS Rémy Cointreau) dès lors que les eaux-de-vie ont passé les tests qualitatifs menés par Rémy Cointreau et que le bouilleur de cru a souscrit ses parts sociales de la coopérative sur ses engagements de livraison.

De ce fait, les engagements d'achat transférés à AFC ont été comptabilisés en stock avec une contrepartie fournisseurs à compter du 1^{er} avril 2005, après avoir été préalablement retraités conformément aux principes comptables du groupe Rémy Cointreau.

1.23 Consolidation de la JV Maxxium

Le groupe Rémy Cointreau détient 25% du joint-venture de distribution Maxxium BV auquel il est lié par un accord stratégique de distribution impliquant 3 autres partenaires (The Edrington Group, Beam Global Brands, Vin & Sprit).

L'accord conclu avec Maxxium prévoit des règles spécifiques de partage du résultat de Maxxium BV entre les partenaires dont la conséquence est que le résultat et le dividende correspondant ne sont pas répartis selon le pourcentage juridique de chaque partenaire (25%).

A chaque fin d'exercice, le résultat théorique affecté à chaque partenaire est calculé selon une formule contractuelle. Ce résultat est comparé à celui effectivement réalisé par Maxxium sur le portefeuille de produit de chaque partenaire. L'écart, positif ou négatif, dénommé "excess (short) contribution", net d'impôts, vient augmenter ou diminuer la part égalitaire revenant à chaque partenaire qui est elle-même représentative du dividende qui sera distribué à chacun.

En raison de la répartition géographique des ventes de son portefeuille de marques dans le joint-venture, Rémy Cointreau est, depuis l'exercice clos au 31 mars 2006, structurellement en situation "d'excess contribution". Une analyse économique et fiscale de cet "excess contribution" conduit à en redistribuer une partie aux marques. Lors de la mise en équivalence du joint-venture, Rémy Cointreau enregistre cette partie en résultat opérationnel courant et impôts. Le solde est maintenu en résultat des sociétés mise en équivalence ainsi que la part égalitaire du résultat.

2 VARIATIONS DE PERIMETRE

2.1 Activités cédées au cours de la période

Le 17 août 2005, le groupe Rémy Cointreau a finalisé la cession de sa participation de 50% dans le joint-venture de production et de distribution polonaise Bols Sp.z.o.o. Cette opération est décrite en note 21.

Les activités objets de la cession ont été consolidées pour la période du 1^{er} avril 2005 au 17 août 2005 dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession". Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, le résultat de ces activités pour l'exercice clos au 31 mars 2005 a été reclassé ligne par ligne au poste "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession".

Le compte de résultat et le bilan du joint-venture Bols Sp.z.o.o. sont les suivants:

(en millions d'euros)	2006 ⁽¹⁾	2005
Chiffre d'affaires	18,0	72,1
Marge brute	9,0	42,2
Frais commerciaux	(7,9)	(25,9)
Résultat opérationnel courant	1,1	16,3
Résultat financier	(0,5)	(2,2)
Résultat avant impôts	0,6	14,1
Impôts sur les bénéfices	(0,1)	(3,3)
Résultat net	0,5	10,8

(1) comptes arrêtés au 17 août 2005

(en millions d'euros)	2005
ACTIF	
Immobilisations incorporelles	0,8
Immobilisations corporelles	11,3
Impôts différés	2,2
Actifs non courants	14,3
Stocks	5,9
Clients et autres créances d'exploitation	32,0
Actifs courants	37,9
Trésorerie et équivalents	9,2
Total de l'actif	61,4

PASSIF	
Capitaux propres - part du groupe	11,8
Intérêts minoritaires	11,7
Capitaux propres	23,5
Dette financière à long terme	0,7
Impôts différés	0,5
Passifs non courants	1,2
Dette financière à court terme et intérêts courus	0,5
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	35,5
Dettes d'impôt sur les résultats	0,7
Passifs courants	36,7
Total du passif et des capitaux propres	61,4

Les données de comptes de résultat ci-dessus n'incluent pas la réintégration du chiffre d'affaires réalisé avec Bols Sp.z.o.o. par les autres sociétés du groupe Rémy Cointreau (de l'ordre de 3 millions d'euros par an).

La transaction a également donné lieu à une sortie au poste marques pour un montant net de 104,4 millions d'euros.

L'impact de la cession de ces activités sur les données sectorielles de l'exercice clos au 31 mars 2005 est le suivant :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant
Cognac	(0,2)	0.0
Liqueurs et spiritueux	(58,5)	(16,9)
Marques partenaires	(8,7)	0.0
Total	(67,4)	(16,9)
dont Europe	(67,4)	N/A

2.2 Activités en cours de cession

2.2.1 Cession d'un ensemble de marques de liqueurs et spiritueux

En mars 2006, le groupe Rémy Cointreau a signé avec un fonds d'investissement un accord avec conditions suspensives portant sur la cession d'un ensemble de marques comprenant essentiellement les liqueurs italiennes (Galliano, Vaccari), les liqueurs Bols, les genièvres Bols, Bokma, Hartevelt et autres liqueurs hollandaises. Cet accord s'est concrétisé par la signature d'un contrat de vente le 11 avril 2006 (note 21.2).

Le compte de résultat des activités objets de la cession a été reclassé ligne par ligne au poste "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession" pour l'exercice clos au 31 mars 2006 ainsi que pour l'exercice de comparatif. Les montants reclassés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	67,4	70,0
Marge brute	35,0	35,9
Frais commerciaux	(14,0)	(20,0)
Frais administratifs	(3,8)	(2,3)
Résultat opérationnel courant	17,2	13,6
Provision pour dépréciation d'actifs		(25,7)
Autres produits et charges opérationnels	(8,2)	(10,6)
Résultat opérationnel	9,0	(22,7)
Résultat financier	(1,8)	(0,5)
Résultat avant impôts	7,2	(23,2)
Impôts sur les bénéfices	(0,6)	13,6
Résultat net	6,6	(9,6)

Les éléments de bilan correspondant aux actifs et passifs en cours de cession (principalement les marques constatées lors des acquisitions ainsi que l'impôt différé y afférent et les stocks) ont été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés dans le bilan de l'exercice clos au 31 mars 2006.

(en millions d'euros)	2006	2005
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	188,2	188,2
Part dans les entreprises associées	3,6	3,6
Impôt différés	3,8	3,4
Stocks	4,6	1,7
Total Actif	200,2	196,9
PASSIF		
Impôts différés	52,7	55,8
Provisions pour risques et charges à long terme	12,8	10,9
Total Passif	65,5	66,7

Le reclassement de ces données a affecté les données sectorielles de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant	
	2006	2005	2006	2005
Cognac			(2,6)	(0,9)
Liqueurs et spiritueux	(67,4)	(70,0)	(14,0)	(12,7)
Champagne			(0,3)	(0,1)
Marques partenaires			(0,3)	0,1
Total	(67,4)	(70,0)	(17,2)	(13,6)

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	
	2006	2005
Europe	(49,6)	(53,0)
Amériques	(6,7)	(6,6)
Asie et autres	(11,1)	(10,4)
Total	(67,4)	(70,0)

2.2.2 Cession de la marque Cognac de Luze

A la date de clôture, le groupe Rémy Cointreau est engagé dans un processus de cession de la marque Cognac de Luze à un opérateur régional.

Le compte de résultat de la marque a été reclassé ligne par ligne au poste "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession" pour l'exercice clos au 31 mars 2006 ainsi que pour l'exercice de comparatif. Les montants reclassés sont les suivants :

(en millions d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires	5,0	5,4
Marge brute	0,7	1,4
Frais commerciaux	(1,1)	(0,4)
Résultat opérationnel courant	(0,4)	1,0
Impôts sur les bénéfices	0,1	(0,3)
Résultat net	(0,3)	0,7

Les éléments de bilan correspondant aux actifs en cours de cession (principalement les stocks) ont été reclassés en actifs destinés à être cédés dans le bilan de l'exercice clos au 31 mars 2006.

(en millions d'euros)	2006	2005
ACTIF		
Stocks	3,8	3,0

Le reclassement de ces données a affecté les données sectorielles de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant	
	2006	2005	2006	2005
Cognac	(5,0)	(5,4)	0,4	(1,0)
Total	(5,0)	(5,4)	0,4	(1,0)

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	
	2006	2005
Europe	(4,6)	(5,0)
Amériques	(0,1)	(0,1)
Asie et autres	(0,3)	(0,3)
Total	(5,0)	(5,4)

3 MARQUES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Marques	Droits de distribution	Autres	Total
Valeur brute au 31 mars 2005	960,1	14,8	23,1	998,0
Acquisitions		0,8	0,6	1,4
Cessions, mises au rebut			(0,7)	(0,7)
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(208,5)	(5,4)		(213,9)
Variations de périmètre	(128,2)		(1,8)	(130,0)
Autres mouvements			0,3	0,3
Ecart de conversion	0,6	0,4		1,0
Valeur brute au 31 mars 2006	624,0	10,6	21,5	656,1
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2005	52,5	7,5	15,3	75,3
Dotations	0,1	0,1	1,9	2,1
Cessions, mises au rebut			(0,6)	(0,6)
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(25,7)			(25,7)
Variations de périmètre	(23,5)		(1,3)	(24,8)
Ecart de conversion		0,2		0,2
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2006	3,4	7,8	15,3	26,5
Valeur nette au 31 mars 2005	907,6	7,3	7,8	922,7
Valeur nette au 31 mars 2006	620,6	2,8	6,2	629,6

La rubrique "Autres" comprend principalement des licences des logiciels et des droits au bail. Les montants enregistrés dans les lignes "reclassement en actifs destinés à être cédés" sont commentés dans la **note 2.2**. Les lignes "Variations de périmètre" sont relatives à la cession de Bols Sp z.o.o. (**note 2.1**).

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Autres	En cours	Total
Valeur brute au 31 mars 2005	42,3	120,1	187,3	5,2	354,9
Acquisitions	0,1	0,4	7,5	11,6	19,6
Cessions, mises au rebut	(0,8)	(9,7)	(30,4)		(40,9)
Variations de périmètre	(0,2)	(4,4)	(12,4)	(0,6)	(17,6)
Autres mouvements		0,8	6,8	(7,7)	(0,1)
Ecart de conversion	0,1	0,3	0,5	0,2	1,1
Valeur brute au 31 mars 2006	41,5	107,5	159,3	8,7	317,0
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2005	1,1	44,3	113,9	0,0	159,3
Dotations	0,5	3,1	8,9		12,5
Cessions, mises au rebut		(3,2)	(27,1)		(30,3)
Variations de périmètre		(0,8)	(5,4)		(6,2)
Autres mouvements		(0,4)	1,1		0,7
Ecart de conversion			0,5		0,5
Amortissement et dépréciation cumulés au 31 mars 2006	1,6	43,0	91,9	0,0	136,5
Valeur nette au 31 mars 2005	41,2	75,8	73,4	5,2	195,6
Valeur nette au 31 mars 2006	39,9	64,5	67,4	8,7	180,5

La valeur nette comptable des immobilisations cédées s'élève à 10,6 millions d'euros et comprend, pour 8,5 millions d'euros, la valeur nette comptable de la plate-forme logistique d'Angers cédée à un tiers au cours du dernier trimestre de l'exercice. Cette transaction a généré une plus value de cession de 2,2 millions d'euros enregistrée en autres produits et charges.

Les acquisitions de 19,6 millions d'euros correspondent principalement à des investissements industriels sur les différents sites de production du groupe (Cognac, Angers, La Barbade, Reims). Ce montant inclus des subventions reçues pour 0,7 millions d'euros.

Les lignes "Variations de périmètre", soit 11,4 millions d'euros en net, sont relatives à la cession de Bols Sp z.o.o. (note 2.1).

Ces immobilisations sont libres de tout nantissement.

5 PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La part dans les entreprises associées représente des participations dans des sociétés répondant au principe décrit dans la note 1.2.

(En millions d'euros)	Maxxium	Dynasty	Avandis	Total
Au 31 mars 2004	78,4	18,7	3,6	100,7
Dividendes versés ⁽¹⁾	(3,2)	(4,6)		(7,8)
Résultat de la période	2,3	5,1		7,4
Profit de dilution		13,7		13,7
Ecart de conversion	0,4	(0,8)		(0,4)
Au 31 mars 2005	77,9	32,1	3,6	113,6

(En millions d'euros)	Maxxium	Dynasty	Avandis	Total
Au 31 mars 2005	77,9	32,1	3,6	113,6
Dividendes versés ⁽¹⁾	(3,4)	(3,9)		(7,3)
Résultat de la période	4,4	4,1		8,5
Reclassement en actifs destinés à être cédés			(3,6)	(3,6)
Acquisition		8,8		8,8
Autres		0,2		0,2
Ecart de conversion	0,3	3,1		3,4
Au 31 mars 2006	79,2	44,4	0,0	123,6

(1) Pour Maxxium, dividende prélevé sur la prime d'apport.

5.1 Maxxium

Le joint-venture de distribution Maxxium B.V. a été créé le 1er août 1999 par un accord stratégique de distribution conclu entre Rémy Cointreau S.A., The Edrington Group et Beam Global Brands. La société suédoise Vin & Sprit, propriétaire de la marque Vodka Absolut, a rejoint Maxxium B.V. en mai 2001. Depuis cette date, Rémy Cointreau détient 25% du capital de Maxxium B.V.

Le joint-venture, qui regroupe environ 40 sociétés de distribution, a son siège en Hollande. Il assure la distribution du portefeuille de marques de Rémy Cointreau dans le monde entier à l'exception principalement des Etats-Unis, Caraïbes, Pologne et de la Hongrie.

En juillet 2005, Fortune Brands, actionnaire de Beam Global Brands a acheté au groupe Pernod Ricard un ensemble de marques qu'il détenait depuis son acquisition du groupe Allied Domecq. L'accord stratégique de distribution a fait l'objet d'un avenant afin d'inclure la distribution de certaines de ces marques au sein du joint-venture, ce qui devrait avoir pour conséquence d'augmenter le chiffre d'affaires total de Maxxium de 20% en année pleine.

Les relations entre Maxxium B.V. et ses partenaires sont à la fois des relations de distributeur à fournisseur et des relations d'actionnaires. Le chiffre d'affaires réalisé par Rémy Cointreau vers les sociétés de distribution détenues par Maxxium ou vers des clients gérés par ces dernières représente 42,1% du chiffre d'affaires total pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (2005 : 42,7%).

L'exercice social de Maxxium qui était du 1^{er} juillet au 30 juin est désormais clos au 31 mars depuis le 1^{er} juillet 2005, occasionnant un exercice intermédiaire de 9 mois. Les chiffres clés ci-après sont présentés selon la période de référence de Rémy Cointreau (exercice clos au 31 mars).

Compte de résultat simplifié :

(en millions d'euros)	2006	2005
Chiffre d'affaires géré ⁽¹⁾	1 675,2	1 462,6
dont facturé	1 493,6	1 287,5
dont commissionné	181,6	175,1
Résultat opérationnel courant	28,6	18,4
Résultat net	22,5	10,9

⁽¹⁾ dont produits Rémy Cointreau 568,3 millions d'euros (2005 : 520,3 millions d'euros)

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique:

(en millions d'euros)	2006	2005
Europe	866,3	809,4
Amériques	212,4	171,8
Asie et autres	596,5	481,4
Total	1 675,2	1 462,6

Bilan simplifié :

(en millions d'euros)	2006	2005
Immobilisations	298,2	284,8
Besoin en fonds de roulement	145,3	184,9
Actif net	443,5	469,7
Financé par :		
Dette financière nette	126,9	169,8
Capitaux propres	316,6	299,9
Total	443,5	469,7

Effectif fin de période :

	2006	2005
Effectif consolidé	2 170	1 602

Les modalités de partage du résultat de Maxxium B.V. et ses partenaires sont décrites à la note **1.23**.

Les impacts financiers des transactions récurrentes entre Maxxium B.V. et Rémy Cointreau sont décrits dans la note **25** concernant les parties liées.

5.2 Dynasty

Le groupe Dynasty produit et commercialise différentes gammes de vins sur le marché chinois où il détient une position de premier plan. Sa relation avec le groupe Rémy Cointreau date de la création du joint-venture avec la municipalité de Tianjin (RPC) en 1980.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2005, la participation à hauteur de 33% de Rémy Cointreau dans le Sino-French Joint-Venture Dynasty Winery Ltd s'est transformée en une participation de 23,86% dans le groupe Dynasty Fine Wines Limited, qui a été introduit à la bourse de Hong Kong. Lors de cette transformation, un profit de dilution de 13,7 millions d'euros a été constaté. Au 31 mars 2005, Rémy Cointreau détenait 297 000 titres.

En décembre 2005, Rémy Cointreau a acquis auprès d'un tiers 30 000 titres supplémentaires pour une valeur de 8,8 millions d'euros correspondant à une participation additionnelle de 2,41%. A cette occasion, un écart d'acquisition de 5,5 millions d'euros a été dégagé, comptabilisée au poste "Part dans les entreprises associées".

Au 31 mars 2006, Rémy Cointreau détenait 327 000 titres du groupe Dynasty, soit 26,27%. La cotation de l'action à la bourse de Hong Kong à cette date était de 3,25 HKD (2005: 3,25 HKD).

Il n'y a aucune transaction commerciale entre le groupe Rémy Cointreau et le groupe Dynasty. La relation est donc essentiellement financière.

L'exercice social du groupe Dynasty se termine au 31 décembre. Les chiffres clés ci-après proviennent des états financiers publiés par le Groupe Dynasty, après conversion en euros. Pour la mise en équivalence, ces chiffres sont retraités pour tenir compte de la période de référence de Rémy Cointreau (exercice clos au 31 mars).

Compte de résultat simplifié :

(en millions d'euros)	2005	2004
Chiffre d'affaires	103,6	76,0
Résultat opérationnel courant	25,1	21,2
Résultat net	19,6	15,7

Bilan simplifié :

(en millions d'euros)	2005	2004
Immobilisations	35,2	19,6
Besoin en fonds de roulement	27,5	7,2
Actif net	62,7	26,8
Financé par :		
Dette financière nette	(83,4)	(20,2)
Capitaux propres	146,2	47,0
Total	62,7	26,8

5.3 Avandis CV

Avandis CV est un joint-venture opérant aux Pays-Bas en association avec 2 partenaires locaux qui assure la production des liqueurs et spiritueux hollandais (principalement marques Bols, Bokma et autres genièvres et liqueurs Pisang Ambon). Cette participation à hauteur de 33,33% est incluse dans la cession envisagée décrite aux notes 2.2.1 et 21. En conséquence, elle a été reclassée en actifs destinés à être cédés.

6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2006	2005
Titres de participations non consolidées	5,3	5,3
Titres CEDC	53,7	
Valorisation des garanties sur titres CEDC	7,2	
Pré-paiements sur régimes de retraite et assimilés	0,6	0,3
Prêts à des participations non consolidées	1,2	1,1
Compte de liquidité hors actions Rémy Cointreau	1,9	
Autres	0,8	0,9
Total	70,7	7,6

La principale variation concerne les 1 691 419 titres CEDC reçus lors de la cession des activités polonaises à la société CEDC. Cette société est cotée au NASDAQ. Conformément à la note 1.10 c, les titres sont valorisés à chaque clôture au cours de bourse (soit 38,45 dollars au 31 mars 2006) et la variation de valeur par rapport à la date d'acquisition est enregistrée en "Autres produits et charges financiers".

Lors de la transaction, Rémy Cointreau a obtenu des garanties concernant le cours de l'action en cas de cession. Ces garanties, assimilées à des puts, ont fait l'objet d'une valorisation à la date d'octroi et sont valorisées à chaque clôture. La variation de valeur est également enregistrée en "Autres produit et charges financiers".

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006, Rémy Cointreau a souscrit auprès d'un intermédiaire financier un compte de liquidité (note 1.18). Ce type de contrat ne respecte pas les critères permettant l'enregistrement en "Trésorerie et équivalents". D'autre part, le solde du compte correspondant à la valorisation des actions Rémy Cointreau détenues dans le cadre du contrat est reclassé en déduction des capitaux propres consolidés en tant qu'actions auto-détenues.

Les titres de participation non consolidées se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	% détenu	2006	2005
Dettling & Marmot (Suisse)	25,0%	1,0	1,0
Ducs de Gascogne S.A. (France)	30,1%	1,1	1,1
Tianjin Dvpt Holding Ltd (RPC)	0,2%	0,6	0,3
Caves Allianca S.A. (Portugal)	5,4%	1,1	1,3
Destilerias de Vilafranca S.A. (en cours de liquidation)	100,0%	1,5	1,6
Total		5,3	5,3

7 STOCKS

7.1 Détail par type

(en millions d'euros)	2006	2005
Marchandises et produits finis	95,4	96,5
Matières premières	69,3	84,5
Vins et eaux-de-vie en cours de vieillissement	679,3	655,9
Autres encours	13,0	13,3
Valeur brute	857,0	850,2
Provision pour dépréciation	(4,6)	(4,3)
Valeur nette	852,4	845,9

7.2 Analyse de la variation

(en millions d'euros)	
31 mars 2005	845,9
Mouvement du stock brut	(34,7)
Dépréciation de la période	(0,6)
Impact net des sorties de périmètre	(6,3)
Reclassement en actifs destinés à être cédés	(8,4)
Prise en compte des stocks des bouilleurs de crus au 1er avril 2005 ⁽¹⁾	52,8
Ecarts de conversion	3,7
31 mars 2006	852,4

⁽¹⁾ stocks d'eaux-de-vie détenus chez les bouilleurs de crus, transférés à AFC et comptabilisés en stock avec une contrepartie fournisseurs à compter du 1er avril 2005 (note 1.22).

8 CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2006	2005
Créances clients	183,6	181,7
Créances d'impôt et taxes (hors impôts sur le résultat)	16,2	20,4
Charges diverses payées d'avance	8,1	10,3
Autres créances	35,2	27,3
Total	243,1	239,7

La provision pour créances douteuses est identifiée au cas par cas et évaluée selon le degré de risque de non-recouvrabilité. Au 31 mars 2006, elle s'élève à 3,2 millions d'euros (2005 : 6,8 millions d'euros).

9 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le groupe utilise des instruments financiers dans le cadre de sa gestion du risque de taux et du risque de change. La politique de gestion des risques de marché s'effectue dans le cadre de règles prudentielles approuvées par le conseil d'administration. En particulier, les ventes d'instruments optionnels sont limités à des stratégies de tunnels ou à des reventes d'instruments achetés antérieurement faisant l'objet d'autorisation au cas par cas.

L'ensemble des opérations de couverture est passé avec des banques internationales de premier plan.

S'agissant du risque de change, le groupe s'attache à couvrir son exposition commerciale nette budgétaire sur un horizon glissant de 15 à 18 mois environ. Cette gestion se fait par la souscription de contrats de couverture de change de type ferme ou optionnel dans le respect du cadre fixé par le conseil d'administration.

Le groupe ne couvre pas le risque de change lié à la conversion en euros des états financiers des sociétés hors zone euro.

La politique de couverture ne permet de couvrir que le risque de change à court terme. Elle ne peut prétendre mettre le groupe à l'abri des effets économiques des tendances monétaires longues sur le chiffre d'affaires et les marges du groupe.

9.1 Ventilation des instruments financiers (taux d'intérêt et taux de change)

Le tableau suivant récapitule les différentes éléments des lignes "Instruments financiers dérivés" au 31 mars 2005, au 1^{er} avril 2005 après effet de l'application de IAS 32/39 et au 31 mars 2006.

(en millions d'euros)	Mars 2006	1er Avril 2005	Mars 2005
Actif			
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	2,9	0,2	
Instruments dérivés sur taux de change	4,0	10,1	8,9
Total	6,9	10,3	8,9
Passif			
Instruments dérivés sur taux d'intérêts	0,6	5,3	
Instruments dérivés sur taux de change	1,3	2,4	2,7
Total	1,9	7,7	2,7

Au 31 mars 2005, les montants enregistrés représentent les primes payées ou reçues. Pour les autres périodes, il s'agit de la valeur de marché des instruments.

9.2 Instruments dérivés sur taux d'intérêts

Les instruments en portefeuille au 31 mars 2006 et 1^{er} avril 2005 concernent la couverture du risque de taux sur le TSDI et le crédit syndiqué.

Les instruments relatifs au TSDI, mis en place en mai 1996, sont les suivants :

	Devises	Nominal (en millions d'euros)	Taux reçu	Taux payé	Valeur au 31 mars 2006	Valeur au 1er avril 2005
Rémy Cointreau	EUR	131.11	Euribor 6M	Fixe	(0,7)	(6,3)
Rémy Cointreau	EUR	21.34	Euribor 6M	Fixe	(0,7)	(5,9)
Rémy Cointreau	EUR	108.73 à 118.53	Euribor 6M	Fixe	(1,0)	(9,1)
Rémy Cointreau	EUR	26.2 à 22.3	Fixe	Euribor 6M	0,1	1,0
FCC	EUR	131.11	Fixe	Euribor 6M	0,7	6,3
FCC	EUR	21.34	Fixe	Euribor 6M	1,0	9,1
Total					(0,6)	(4,9)

Les swaps de taux d'intérêt décrit ci-dessus ont perdu leur qualification de couverture lors de la première application de IAS 39. Leur valeur au 1^{er} avril 2005 a été portée en déduction des capitaux propres et leur variation de valeur subséquente, soit 4,3 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2006 est enregistré en résultat financier de période.

Les autres instruments financiers dérivés sur taux d'intérêt en portefeuille à la clôture sont :

(en millions d'euros)	Mars 2006				1er Avril 2005			
	Nominal	Qualification de couverture	Valeur initiale	Valeur de marché	Nominal	Qualification de couverture	Valeur initiale	Valeur de marché
Portefeuille de caps :								
Echéance décembre 2005					180,0	oui	0,3	
Echéance mars 2006					150,0	oui	0,4	
Echéance décembre 2006	120,0	non	0,3		120,0	oui	0,3	
Echéance mars 2007	325,0	non	0,7	0,7	275,0	oui	0,5	0,2
Echéance mars 2008	200,0	oui	0,9	2,2				
Total	645,0		1,9	2,9	725,0		1,5	0,2
FRA 3 mois								
Echéance septembre 2005					120,0	oui		(0,1)
Echéance décembre 2005					80,0	oui		-
Echéance mars 2006					50,0	oui		-
Echéance juin 2006	30,0	non		-				
Vente de floor								
Echéance décembre 2005						oui	(0,1)	(0,3)
Total	30,0						(0,1)	(0,4)

9.3 Instruments dérivés sur taux de change

Pour la couverture des flux commerciaux, le groupe utilise des instruments optionnels. Les flux commerciaux de l'exercice qui ne sont pas encore encaissés à la date de clôture sont couverts par des swaps cambistes.

Par ailleurs, Rémy Cointreau SA, qui centralise le financement du groupe, et sa filiale Financière Rémy Cointreau effectuent des prêts ou emprunts intra-groupe libellés dans la devise de la contrepartie. Le groupe adosse de manière parfaite des swaps de devises à ces prêts ou emprunts. Ces opérations ont une durée de un mois à un an.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des instruments liés à la couverture du risque de change en portefeuille à la clôture. L'échéance de ces instruments n'excède pas 12 mois.

(en millions d'euros)	Mars 2006				1er Avril 2005			
	Nominal ⁽¹⁾	Qualification de couverture	Valeur initiale	Valeur de marché	Nominal ⁽¹⁾	Qualification de couverture	Valeur initiale	Valeur de marché
Options de vente et tunnels optionnels								
USD/EUR	240,0	oui	4,2	1,3	230,0	oui	2,7	7,0
AUD/EUR	10,0	oui	0,1	0,3	12,0	oui	0,1	0,1
CAD/EUR	16,0	oui	0,2	0,1	14,0	oui	0,2	0,0
CAD/EUR	4,0	non	0,1	0,1				
GBP/EUR	12,0	oui	0,4	0,5	10,0	oui	0,3	0,2
JPY/EUR	1 600,0	oui	0,2	0,4	1 200,0	oui	0,2	0,4
Total			5,2	2,7			3,5	7,7

⁽¹⁾ exprimé en millions d'unité de la devise

(en millions d'euros)	Mars 2006			1er Avril 2005		
	Nominal (1)	Qualification de couverture	Nominal au cours garanti	Nominal (1)	Qualification de couverture	Nominal au cours garanti
Swaps cambistes (vendeurs) acheteurs sur flux commerciaux						
USD/EUR	(48,4)	non	(40,1)	(45,8)	non	(35,4)
AUD/EUR	(1,2)	non	(0,7)	(3,3)	non	(2,0)
CAD/EUR	0,8	non	0,6	(0,9)	non	(0,6)
JPY/EUR	(855,0)	non	(6,1)	(546,3)	non	(3,9)
GBP/EUR	(0,3)	non	(0,4)	(1,2)	non	(1,7)
CHF/EUR				0,1		0,1
NZD/EUR	(2,4)	non	(2,0)	(1,2)	non	(0,7)
HKD/USD	(2,0)	non	(0,2)	(0,5)	non	(0,1)
Total			(48,9)			(44,3)
Swap de devises - achat (vente) sur activités de financement						
HKD/EUR	32,5	non	3,5	106,5	non	10,2
AUD/EUR	2,4	non	1,5	2,4	non	1,4
CHF/EUR	0,9	non	0,6	1,0	non	0,6
GBP/EUR	0,7	non	1,0	0,3	non	0,4
USD/EUR	(40,0)	non	(33,2)	(35,3)	non	(27,4)
Total			(26,6)			(14,8)

(1) exprimé en millions d'unité de la devise

9.4 Equity Swap

Le 31 octobre 2001, Rémy Cointreau SA a conclu avec un établissement financier un contrat d'Equity Swap qui portait sur 2 100 000 titres Rémy Cointreau. Au 31 mars 2006, il restait 210 000 titres dans le contrat (2005 : 210 000 titres). Rémy Cointreau paye des flux d'intérêts à taux variable ainsi que les éventuelles moins-values par rapport au cours de référence de l'action (20,52 euros) et reçoit les flux de revenus attachés aux titres (dividendes). L'établissement financier percevra l'intégralité de la plus-value éventuelle à l'échéance du contrat fixée au 8 novembre 2006.

Au cours de l'exercice, la charge d'intérêt nette, enregistrée en résultat financier, s'est élevée à 0,1 millions d'euros (2005 : 0,1 millions d'euros).

9.5 Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés en portefeuille au 31 mars 2006 comprennent :

- les deux mécanismes de garantie reçus dans le cadre de la cession des activités polonaises à CEDC (note 21) qui sont enregistrés au poste "Autres actifs financiers" (note 6) ;
- des options d'achat de titre Rémy Cointreau portant sur 224 497 titres qui ne sont pas valorisés dans le bilan conformément à IAS 39.

10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS

(en millions d'euros)	2006	2005
Valeurs mobilières de placement	10,8	26,4
Comptes courants d'associés	3,6	6,2
Banque	17,2	21,0
Total	31,6	53,6

11 CAPITAUX PROPRES

11.1 Capital social, primes d'émission et actions auto-détenues

	Nombre d'actions	Actions auto-détenues	Total nombre d'actions	Capital Social	Primes d'émission	Action auto-détenues
Au 1er avril 2004	44 779 849	(509 985)	44 269 864	71,6	626,4	(10,5)
Levées d'options	272 812		272 812	0,5	4,3	
Vente à réméré		479 985	479 985			9,9
Au 31 mars 2005	45 052 661	(30 000)	45 022 661	72,1	630,7	(0,6)
Levées d'options	702 116		702 116	1,1	15,3	
Conversion emprunt obligataire	30 032		30 032		0,6	
Conversion OCEANE	2 262		2 262		0,1	
Vente à réméré et annulation des titres rachetés	(280 927)		(280 927)	(0,4)	(7,2)	
Variation du compte de liquidité		5 300	5 300			(0,4)
Plus-value nette sur opérations du compte de liquidité						0,3
Au 31 mars 2006	45 506 144	(24 700)	45 481 444	72,8	639,5	(0,7)

11.1.1 Capital social et primes d'émission

Le capital social au 31 mars 2006 est composé de 45 506 144 actions d'une valeur nominale de 1,60 euros.

Dans le cadre des options de souscription d'actions accordées à certains membres du personnel, 702 116 actions ont été émises entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006.

Cependant, 280 927 actions correspondant au plan 10 étaient couvertes par le biais d'une vente à réméré conclue en mars 2005. L'option de rachat a été exercée par Rémy Cointreau en février 2006 et les titres correspondants ont été annulés.

Au cours de l'exercice, un emprunt obligataire convertible portant sur un nominal de 0,6 millions d'euros est arrivé à échéance entraînant la création de 30 032 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} avril 2005.

En mars 2006, 2 262 OCEANE (note 12.3) ont été converties en 2 262 actions.

11.1.2 Actions auto-détenues

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Rémy Cointreau détenait, au 31 mars 2005, 30 000 actions Rémy Cointreau qui étaient portées en diminution des capitaux propres consolidés pour une valeur de 0,6 millions d'euros.

En novembre 2005, ces 30 000 actions ont été affectées à un contrat de liquidité dont la mise en oeuvre a été confiée à Rothschild & Cie Banque (note 1.19). Au 31 mars 2006, 24 700 actions figuraient au crédit du compte de liquidité pour une valeur de 1,0 millions d'euros. Ces actions ont été portées en diminution des capitaux propres. Le résultat net d'impôt réalisé sur les titres par le gestionnaire du compte de liquidité, soit une plus value de 0,3 millions d'euros, a été également enregistré en capitaux propres.

11.2 Nombre d'actions retenues dans le calcul du résultat par action

Les principes de calcul du résultat par action sont décrits en note 1.20.

Les nombres d'actions entrant dans le calcul du résultat par action simple et dilué sont les suivants. La colonne solde présente, pour mémoire, le nombre d'actions en circulation à la fin de la période.

Nombre d'actions en circulation	Mars 2005		
	Solde	Moyen	Dilué
Début de période :			
Actions émises	44 779 849	44 779 849	44 779 849
Actions auto-détenues	(632 430)	(632 430)	(632 430)
Emprunt obligataire convertible		30 032	30 032
Mouvements de la période :			
Levées d'options	272 812	58 043	58 043
Vente d'actions auto-détenues	602 430	11 553	11 553
Sous-total	45 022 661	44 247 047	44 247 047
Actions potentielles futures			
Levées d'options			416 132
Conversion OCEANE			6 833 691
Sous-total	0	0	7 249 823
Total	45 022 661	44 247 047	51 496 870

Le cours de l'action Rémy Cointreau pris en référence pour le calcul des actions potentielles futures sur levées d'option est de 28,42 €.

Nombre d'actions en circulation	Mars 2006		
	Solde	Moyen	Dilué
Début de période :			
Actions émises	45 052 661	45 052 661	45 052 661
Actions auto-détenues	(30 000)	(30 000)	(30 000)
Mouvements de la période :			
Levées d'options	702 116	296 878	296 878
Emprunt obligataire convertible	30 032	30 032	30 032
Rachat/annulation	(280 927)	(34 635)	(34 635)
Vente d'actions auto-détenues	5 300	5 300	5 300
Conversion OCEANE	2 262	50	50
Sous-total	45 481 444	45 320 286	45 320 286
Actions potentielles futures			
Levées d'options ⁽¹⁾			573 279
Conversion OCEANE ⁽²⁾			
Sous-total	0	0	573 279
Total	45 481 444	45 320 286	45 893 565

(1) Le cours de l'action Rémy Cointreau pris en référence pour le calcul des actions potentielles futures sur levées d'option est de 37,44 €.

(2) L'OCEANE est venue à échéance le 1er avril 2006 et la date limite pour la conversion était le 23 mars 2006. Seules 2 262 actions ont été converties.

11.3 Plans d'options et assimilés

11.3.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Ces plans ont été attribués dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales extraordinaires des actionnaires du 26 août 1998 (plans 6,7,8,9), 24 août 2000 (plans 10,11), 21 septembre 2001 (plan 11,12), 7 septembre 2004 (plan 13).

Date d'ouverture du plan	Plan n°	Durée	Type	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en euros	Options caduques	Options exercées au 31 mars 2005	Options exercées au cours de l'exercice	Options en vie au 31 mars 2006
28 octobre 1998	6	7 ans	souscription	224 044	13,55	2 152	175 019	46 873	
28 avril 1999	7	10 ans	souscription	289 300	12,20	4 700	183 164	48 320	53 116
7 décembre 1999	8	10 ans	souscription	499 100	16,36	3 400	264 577	72 973	158 150
30 mai 2000	9	10 ans	souscription	131 280	18,85		34 065	27 500	69 715
1 mars 2003	10	8 ans	souscription	1 016 600	27,10	32 000	65 000	401 450	518 150
8 mars 2006	11	6 ans	souscription	659 500	25,00		8 500	105 000	546 000
16 septembre 2007	12	6 ans	achat	287 000	27,67	23 000			264 000
24 décembre 2008	13	6 ans	achat	262 000	28,07	30 000			232 000
Total				3 368 824		95 252	730 325	702 116	1 841 131

Pour l'ensemble des plans, une option correspond à une action attribuée.

11.3.2 Attributions gratuites

Un plan d'attribution gratuite d'actions (plan 2005) portant sur 96 500 actions a été décidé par le conseil d'administration du 11 octobre 2005 dans le cadre d'une autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2005. La période d'acquisition des droits est de deux ans et l'attribution définitive est soumise à des critères de performance du groupe mesurés au 31 mars 2007.

11.3.3 Calcul de la charge de l'exercice

En application de IFRS 2, les plans 12 et 13 ainsi que le plan 2005 sont valorisés. Les hypothèses de valorisation et les valeurs qui en résultent sont les suivants :

	Plan 12	Plan 13	Plan 2005 ⁽²⁾
Volatilité ⁽¹⁾	33%	28%	-
Taux de dividende	3,6%	3,6%	-
Taux sans risque	4,2%	3,6%	-
Taux de rotation	2,4%	3,4%	5,0%
Valeur unitaire le l'option (en euros)	9,11	8,00	33,00

⁽¹⁾ hypothèses basées sur l'historique

⁽²⁾ le plan 2005 est un plan d'actions gratuites, la valorisation est basée sur le cours de l'action au jour de l'attribution et l'estimation des dividendes versés pendant la durée d'acquisition des droits, pondéré par l'espérance de réalisation des critères d'attribution définitifs.

La charge est calculée comme la valeur unitaire des options de ces plans, multiplié par l'estimation du nombre des options qui seront exercées, réparti linéairement sur la durée d'acquisition des droits (4 ans pour les plans 12 et 13, 2 ans pour le plan 2005).

Pour l'exercice clos au 31 mars 2006, la charge est de 1,7 millions d'euros (2005 : 0,8 millions d'euros).

11.4 Dividendes

En octobre 2005, Rémy Cointreau S.A. a procédé au paiement d'un dividende de 1,0 euro par action au titre de l'exercice clos au 31 mars 2005 soit un montant total de 45,0 millions d'euros.

Le dividende qui sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 27 juillet 2006 au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 est de 1,10 euro par action soit un montant total de 50,1 millions d'euros avant effet des actions auto-détenues.

11.5 Intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	2006	2005
Intérêts des minoritaires de Mount Gay Distilleries	0,7	0,5
Intérêt de Takirra Investment Corp. NV dans Botapol Holding BV & Bols Sp.z.o.o		18,3
Autres entités liées à Takirra Investment Corp. NV	(3,9)	0,5
Autres		0,1
Total	(3,2)	19,4

Les intérêts minoritaires relatifs aux opérations polonaises détenus par le groupe Takirra Investment Corp. NV sont sortis du bilan suite à la cession de ces activités à CEDC (notes 2.1 et 21). Lors de la transaction, des provisions relatives à des litiges en cours ont été constituées dans des entités conservées en détention commune avec Takirra Investment Corp. NV.

12 DETTE FINANCIERE

12.1 Détail de la dette financière

Le tableau suivant récapitule les différentes composantes de la dette financière brute du groupe au 31 mars 2005, au 1^{er} avril 2005 après effet de l'application de IAS 32/39 et au 31 mars 2006.

	Mars 2006			1er Avril 2005			Mars 2005		
	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
TSDI ou parts du FCC		11,9	11,9	34,0		34,0	28,3		28,3
OCEANE et autre emprunt convertible		331,6	331,6	316,8		316,8	325,6		325,6
Emprunts obligataires	375,5	2,0	377,5	377,3	0,7	378,0	384,6	2,1	386,7
Lignes confirmées et non confirmées		1,3	1,3		0,7	0,7		0,7	0,7
Ajustements valeur actuarielle	(1,1)	(0,4)	(1,5)		(2,8)	(2,8)			
Intérêts courus		18,1	18,1		18,2	18,2		26,6	26,6
Total Rémy Cointreau S.A.	374,4	364,5	738,9	728,1	16,8	744,9	738,5	29,4	767,9
Location financement		0,1	0,1		0,2	0,2		0,2	0,2
Autres dettes financières et découverts	1,8	13,3	15,1	7,9	11,4	19,3	7,9	11,4	19,3
Dette financière entités ad-hoc		49,0	49,0		129,0	129,0		129,0	129,0
Total filiales	1,8	62,4	64,2	7,9	140,6	148,5	7,9	140,6	148,5
Dette financière brute	376,2	426,9	803,1	736,0	157,4	893,4	746,4	170,0	916,4

	Mars 2006			1er Avril 2005			Mars 2005		
	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme	Total
Dette financière brute	376,2	426,9	803,1	736,0	157,4	893,4	746,4	170,0	916,4
Trésorerie et équivalents		(31,6)	(31,6)		(53,6)	(53,6)		(53,6)	(53,6)
Dette financière nette	376,2	395,3	771,5	736,0	103,8	839,8	746,4	116,4	862,8

12.2 TSDI

Rémy Cointreau a émis le 16 mai 1991 des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) pour un montant de 304,9 millions d'euros. Le taux d'intérêt annuel applicable jusqu'au 16 mai 2006 est égal à l'Euribor à 6 mois majoré de 1%. Ces TSDI ont été qualifiés de "reconditionnés" par la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission. Par cette convention, la société tierce s'était engagée à racheter les TSDI aux souscripteurs au bout de 15 ans et à renoncer à la perception des intérêts au bout de la 16^{ème} année moyennant le versement initial par la société d'une somme de 82,9 millions d'euros. En raison de ces dispositions, les TSDI ont été enregistrés au passif pour le montant net disponible soit 222,0 millions d'euros. Dans les comptes de Rémy Cointreau les 82,9 millions font l'objet d'un amortissement actuariel porté chaque année en diminution de la dette par contrepartie d'une réduction des charges financières.

En mai 1996, ces TSDI ont fait l'objet d'une restructuration et ils ont été cédés pour leur valeur actuelle à un Fond Commun de Créance (FCC) qui percevra les flux d'intérêts jusqu'au 15 mai 2006.

Lors de la restructuration, des swaps de taux ont été mis en place chez Rémy Cointreau et dans le FCC (note 9).

A partir du 1^{er} avril 2005 et en raison de l'application de IAS32/39, le FCC est consolidé en tant qu'entité ad-hoc. La dette du FCC est donc comptabilisée en contrepartie de l'élimination réciproque du solde des TSDI.

(en millions d'euros)	Mars 2006	1er Avril 2005	Mars 2005
Principal emprunté	304,9	304,9	304,9
Amortissement cumulé	(301,7)	(276,6)	(276,6)
Montant net	3,2	28,3	28,3
Reclassement des frais d'émission		(0,5)	
Elimination réciproque FCC	(3,2)	(28,3)	
Comptabilisation des parts du FCC	11,9	34,5	
Total principal	11,9	34,0	28,3
Intérêts courus non échus (inclus swaps)	10,9	10,3	10,3
Elimination réciproque FCC (inclus swaps)	(9,1)	(8,7)	
Intérêts courus non échus FCC	0,1	0,4	
Total intérêts courus	1,9	2,0	10,3

12.3 OCEANE

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société réunie le 24 août 2000, le conseil d'administration du 13 décembre 2000 a décidé l'émission de 6 896 551 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 43,50 euros par actions soit un total de 300,0 millions d'euros.

Les obligations ont été émises au pair. Elles ont une durée de 5 ans et 61 jours à partir du 30 janvier 2001 et portent intérêt à 3,50% l'an payable le 1^{er} avril de chaque année. L'amortissement normal, à échéance du 1^{er} avril 2006, se fera à une valeur unitaire de 48,53 euros soit une prime de remboursement de 11,56% de la valeur nominale, soit encore un total de 34,6 millions d'euros.

Depuis la date d'émission, Rémy Cointreau a procédé au rachat de 62 837 obligations et 2 285 obligations ont fait l'objet d'une conversion ou d'un échange dont 2 262 obligations au cours de mois de mars 2006.

Lors de la première application de IAS32/39, l'OCEANE a fait l'objet d'une comptabilisation en deux composantes :

- capitaux propres, évaluée à 29,7 millions d'euros, soit 29,1 millions d'euros net de frais d'émission;
- dette, actualisée depuis la date d'émission au 1^{er} avril 2005, évaluée à 316,2 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Mars 2006	1er Avril 2005	Mars 2005
Principal emprunté	297,2	297,3	297,3
Prime de remboursement	34,4	27,7	27,7
Montant net	331,6	325,0	325,0
Reclassement partie capitaux propres	(29,1)	(29,1)	
Reclassement des frais d'émission	0,0	(1,0)	
Ajustement d'actualisation	29,1	21,3	
Total principal (IFRS)	331,6	316,2	325,0
Intérêts courus non échus	10,4	10,4	10,4
Total intérêts courus	10,4	10,4	10,4

12.4 Autre emprunt obligataire convertible

Au 31 mars 2005, il restait 1 877 obligations convertibles relatives à un emprunt émis en 1991 soit une valeur de dette de 0,6 millions d'euros. Ces obligations, arrivées à échéance le 21 mars 2006, ont donné lieu à la création de 30 032 actions (note 11.1).

12.5 Emprunts obligataires non convertibles

12.5.1 Emprunt 175 millions d'euros du 24 juin 2003

Cet emprunt obligataire, d'une durée de 7 ans, remboursable au pair à l'échéance, supporte un taux d'intérêt de 6,5 % payable semestriellement.

Cet emprunt n'est assorti d'aucune sûreté.

L'émission comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- avant le 1 juillet 2006, dans le cas d'une augmentation de capital publique ou réservée, pour un remboursement sur une base proportionnelle jusqu'à 35 % du montant nominal total des obligations émises à un prix de 106,5%,
- avant le 1 juillet 2007, à tout moment, au pair majoré d'une prime égale au montant le plus élevé des deux montants suivants :
 - (i) 1% du principal remboursé
 - (ii) un montant égal à la différence entre : la valeur actuelle à la date de remboursement au prix de 103,25% majoré des intérêts calculés sur la période allant de la date de remboursement jusqu'au 1^{er} juillet 2007. Le taux d'actualisation retenu est le taux du Bund à la date de remboursement majoré de 50 points de base,
- à partir du 1 juillet 2007, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 103,25% sur la période 2007/2008, 101,625% sur la période 2008/2009 et au pair sur la période 2009/2010.
- Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 %
 - (i) en cas de "changement fondamental" couvrant l'hypothèse d'une vente ou d'un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau
 - (ii) en cas d'approbation par les actionnaires d'un plan de liquidation ou de dissolution volontaire de l'émetteur et
 - (iii) dans le cas où ORPAR et RECOPART S.A. détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du conseil d'administration,
- à tout moment au pair, mais intégralement, en cas de changement matériel du régime fiscal applicable à l'émetteur postérieurement à la date d'émission.

12.5.2 Emprunt 200 millions d'euros du 15 janvier 2005

Cet emprunt obligataire, d'une durée de 7 ans, remboursable au pair à l'échéance, supporte un taux d'intérêt de 5,2 % payable semestriellement.

Cet emprunt n'est assorti d'aucune sûreté.

Ces fonds ont été levés en vue de re-financer l'OCEANE à échéance du 1^{er} avril 2006.

L'émission comporte les clauses suivantes de remboursement par anticipation au gré de l'émetteur :

- avant le 15 janvier 2008, dans le cas d'une augmentation de capital publique ou réservée, pour un remboursement sur une base proportionnelle jusqu'à 35 % du montant nominal total des obligations émises à un prix de 105,2%,
- avant le 15 janvier 2009, à tout moment, au pair majoré d'une prime égale au montant le plus élevé des deux montants suivants :
 - (i) 1% du principal remboursé
 - (ii) un montant égal à la différence entre la valeur actuelle à la date de remboursement au prix de 102,6% majoré des intérêts calculés sur la période allant de la date de remboursement jusqu'au 15 janvier 2009 et le montant en principal de l'obligation. Le taux d'actualisation retenu est le taux du Bund à la date de remboursement majoré de 50 points de base,
- à partir du 15 janvier 2009, dans tous les cas, pour la totalité ou une partie des obligations au prix de 102,6% jusqu'au 15 janvier 2010 exclu, 101,3% du 15 janvier 2010 au 15 janvier 2011 exclu et au pair à partir du 15 janvier 2011.
- Le contrat obligataire prévoit en outre que chaque porteur a la faculté de demander le remboursement de ses obligations au prix de 101 %
 - (i) en cas de "changement fondamental" couvrant l'hypothèse d'une vente ou d'un transfert substantiel des actifs de Rémy Cointreau
 - (ii) en cas d'approbation par les actionnaires d'un plan de liquidation ou de dissolution volontaire de l'émetteur et
 - (iii) dans le cas où ORPAR et RECOPART S.A. détiendraient ensemble moins d'un tiers des droits de vote de l'émetteur ou seraient dans l'incapacité de nommer pendant deux années consécutives la majorité du conseil d'administration,
- à tout moment au pair, mais intégralement, en cas de changement matériel du régime fiscal applicable à l'émetteur postérieurement à la date d'émission.

12.5.3 Autres emprunts obligataires non convertibles

Dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise des salariés de la société CLS Rémy Cointreau, Rémy Cointreau a émis le 1^{er} juillet 2003 des obligations non cotées à 6%. Le solde de cet emprunt obligataire dit "PEE Centaure" est de 9,6 millions d'euros au 31 mars 2006 dont 3,4 millions à court terme (2005 : 11,7 millions d'euros dont 2,1 millions d'euros à court terme).

12.6 Syndication bancaire

Au 31 mars 2005, Rémy Cointreau disposait d'un crédit syndiqué de 500 millions d'euros conclu le 10 juin 2003 pour une durée de 5 ans. Ce contrat a été résilié en mai 2005 et remplacé par un nouveau contrat le 7 juin 2005. Le nouveau contrat prévoit la mise à disposition pour une durée de 5 ans d'une ligne de crédit "revolving" de 500 millions d'euros. Les tirages portent intérêt à EURIBOR plus une marge fixée au départ à 0,675% par an et susceptible d'évoluer comme suit en fonction du ratio "Endettement net moyen/EBITDA" (ratio A).

Ratio A	Marge applicable
$A > 4,25$	0,875%
$3,75 < A < 4,25$	0,675%
$3,25 < A < 3,75$	0,525%
$2,75 < A < 3,25$	0,425%
$A < 2,75$	0,325%

La commission d'engagement sur la partie non utilisée du crédit est de 37,5% de la marge applicable si $A > 3,75$ et 35% si $A < 3,75$.

Ce crédit n'est assorti d'aucune sûreté.

Dans ce contrat, Rémy Cointreau s'engage à respecter les ratios financiers suivants calculés au 30 septembre et au 31 mars de chaque exercice :

Période	Ratio A
Date de signature au 30/09/2006	Ratio A < 4,50
du 01/10/2006 au 30/09/2007	Ratio A < 4,00
du 01/10/2007 au 30/09/2008	Ratio A < 3,75
du 01/10/2008 à maturité	Ratio A < 3,50

La définition des indicateurs rentrant dans le calcul du ratio A est indiquée en note **1.16**. Les montants retenus pour ces différents indicateurs pour le calcul de chaque période sont ajustés selon les termes du contrat.

Au 31 mars 2006, le ratio A s'élève à 3,91.

12.7 Dette financière brute par type de taux et par devise

(en millions d'euros)	2006	2005
Taux fixe	709,1	712,3
Taux variable	75,9	177,5
Intérêts courus non échus	18,1	26,6
Total	803,1	916,4

Au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006, la dette à taux variable inclus principalement le TSDI, la dette des entités ad-hoc (coopératives) et des découverts bancaires dans les différentes entités du groupe. Les instruments de couverture de taux d'intérêt en portefeuille à la date de clôture sont décrits à la **note 9**.

(en millions d'euros)	2006	2005
Euro	796,9	908,1
Dollar US	6,2	6,7
Zloty Polonais		1,4
Autres		0,2
Total	803,1	916,4

12.8 Detail par échéance

(en millions d'euros)

Exercice	
Avant le 31 mars 2007	426,9
Avant le 31 mars 2008	4,0
Avant le 31 mars 2009	0,5
Avant le 31 mars 2010	(1,8)
Avant le 31 mars 2011	173,9
Au-delà	199,6
Total	803,1

La partie de la dette financière exigible avant le 31 mars 2007 inclus l'OCEANE pour 331,6 millions d'euros dont l'échéance est le 1^{er} avril 2006. Ce montant sera refinancé par les lignes confirmées du crédit syndiqué décrit en note **12.6**. Ces lignes d'un montant total de 500 millions d'euros, dont l'échéance initiale est le 7 juin 2010, n'étaient pas utilisées au 31 mars 2006.

12.9 Lignes de crédit confirmées non tirées

Au 31 mars 2006, le montant des lignes de crédit confirmées non tirées est de 500 millions d'euros (2005 : 418,8 millions d'euros).

12.10 Couverture du risque de taux et sensibilité

Compte tenu des financements en place et des couvertures existantes au 31 mars 2006, une variation à la hausse de 1% des taux d'intérêt serait sans impact sur la charge financière du groupe. Une variation à la baisse de 1% des taux d'intérêt réduirait la charge financière de 1,8 millions d'euros.

13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

13.1 Variation des provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	restructuration	plan PRP	autres	Total
Au 1er avril 2005	22,2	3,2	18,1	43,5
Dotations de l'exercice	21,2	2,3	22,9	46,4
Utilisations de l'exercice	(6,2)	(2,3)	(9,5)	(18,0)
Reprises sans objet	(0,5)			(0,5)
Reclassement en "Passifs destinés à être cédés"	(12,8)			(12,8)
Ecart de conversion	1,8			1,8
Au 31 mars 2006	25,7	3,2	31,5	60,4

13.2 Echéance

Ces provisions couvrent des charges probables dont les échéances sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2006	2005
provisions à long terme (ou échéance non connue)	26,3	24,1
provisions à court terme	34,1	19,4
Total	60,4	43,5

14 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2006	2005
Fournisseurs d'eaux-de-vie	69,3	12,5
Autres fournisseurs	109,4	98,9
Avances clients	0,2	0,8
Dettes d'impôt et taxes (hors impôts sur le résultat)	35,7	41,9
Droits d'accises	1,1	16,3
Charges de publicité	29,8	31,5
Produits divers payés d'avance	4,9	3,4
Autres dettes	50,1	38,9
Total	300,4	244,1

15 INFORMATION SECTORIELLE

Ces informations sont présentées selon les principes définis en note 1.17.

15.1 Activités

Les marques sont ventilées dans 4 activités qui regroupent ainsi les principaux produits ou marques suivants :

Cognac	Rémy Martin
Liqueurs et spiritueux	Cointreau, Passoa, Metaxa, Saint Rémy, Mount Gay
Champagne	Piper Heidsieck, Charles Heidsieck
Marques Partenaires	marques non détenues par le groupe, et par extension celles dont l'élaboration n'est pas pleinement assurée par le groupe, qui sont distribuées à travers son réseau de distribution propre; principalement scotchs Highland Distillers, vins Antinori et Piper Sonoma aux Etats-Unis

15.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel courant	
	2006	2005	2006	2005
Cognac	322,6	312,3	76,3	68,0
Liqueurs et spiritueux	219,9	210,0	51,9	46,9
Champagne	122,2	116,4	9,7	8,3
Marques partenaires	133,6	109,6	3,9	4,2
Total	798,3	748,3	141,8	127,4

Il n'y a pas de ventes inter-sectorielles.

15.1.2 Ventilation des capitaux employés :

Au 31 mars 2006

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles nettes	Immobilisations corporelles nettes	Autres actifs nets d'exploitation
Cognac	239,4	56,8	421,4
Liqueurs et spiritueux	250,1	45,9	(10,8)
Champagne	140,0	77,0	155,2
Marques partenaires	0,1	0,8	58,2
Total bilan	629,6	180,5	624,0

Détail "Autres actifs nets d'exploitation":

(en millions d'euros)	2006
Impôts différés actifs	12,3
Stocks	852,4
Clients et autres créances d'exploitation	243,1
Créances d'impôt sur les résultats	11,0
Impôts différés passifs ⁽¹⁾	(170,8)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(300,4)
Dettes d'impôt sur les résultats	(23,6)
Total bilan	624,0

⁽¹⁾ dont les impôts différés liés aux immobilisations incorporelles des activités poursuivies (Cognac 81,4 millions d'euros, Liqueurs et spiritueux 39,7 millions d'euros, Champagne 46,5 millions d'euros).

Au 31 mars 2005

(en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles nettes	Immobilisations corporelles nettes	Autres actifs nets d'exploitation
Cognac	239,9	56,7	431,5
Liqueurs et spiritueux	249,2	46,3	5,7
Champagne	140,1	79,7	166,7
Marques partenaires	0,1	1,6	37,5
Total activités poursuivies	629,3	184,3	641,4
Impact des activités cédées ou en cours de cession	293,4	11,3	(65,4)
Total bilan	922,7	195,6	576,0

Détail "Autres actifs nets d'exploitation" :

(en millions d'euros)	2005
Impôts différés actifs	13,0
Stocks	845,9
Clients et autres créances d'exploitation	239,7
Créances d'impôt sur les résultats	6,9
Impôts différés passifs ⁽¹⁾	(282,4)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(244,1)
Dettes d'impôt sur les résultats	(3,0)
Total bilan	576,0

⁽¹⁾ dont les impôts différés liés aux immobilisations incorporelles des activités poursuivies (Cognac 82,5 millions d'euros, Liqueurs et spiritueux 39,0 millions d'euros, Champagne 47,2 millions d'euros).

15.1.3 Rentabilité des capitaux employés :

La mesure de rentabilité des capitaux employés est effectuée à partir des indicateurs suivants :

- Résultat opérationnel courant par activité (note **15.1.1**) :
- Capitaux employés hors immobilisations incorporelles (note **15.1.2**) :

Les résultats opérationnels courants et les capitaux employés sont identifiés par branche d'activité sur base analytique. Les résultats et les capitaux employés affectés aux activités réseau de distribution et holding sont répartis en fonction du prorata de chiffre d'affaires et des stocks réels.

Au 31 mars 2006

(en millions d'euros)	capitaux employés (hors incorporelles et IDP)	résultat opérationnel courant	%
Cognac	559,6	76,3	13,6%
Liqueurs et spiritueux	74,8	51,9	69,4%
Champagne	278,7	9,7	3,5%
Marques partenaires	59,0	3,9	6,6%
Total	972,1	141,8	14,6%

Au 31 mars 2006, après prise en compte de la valeur bilantielle des marques, des autres immobilisations incorporelles et impôts différés passifs associés (notes **3** et **15.1.2**), les taux de rentabilité des capitaux employés s'élèvent à 10,6% pour le Cognac, 18,2% pour les Liqueurs et Spiritueux, 2,6% pour le Champagne et les Vins et 6,6% pour les marques partenaires.

Au 31 mars 2005

(en millions d'euros)	capitaux employés (hors incorporelles et IDP)	résultat opérationnel courant	%
Cognac	570,7	68,0	11,9%
Liqueurs et spiritueux	91,0	46,9	51,5%
Champagne	293,6	8,3	2,8%
Marques partenaires	39,1	4,2	10,7%
Total	994,4	127,4	12,8%

Au 31 mars 2005, après prise en compte de la valeur bilantielle des marques, des autres immobilisations incorporelles et impôts différés passifs associés (notes 3 et 15.1.2), les taux de rentabilité des capitaux employés s'élèvent à 9,3% pour le Cognac, 15,6% pour les Liqueurs et Spiritueux, 2,1% pour le Champagne et les Vins et 10,7% pour les marques partenaires.

15.1.4 Investissements et charge d'amortissement :

(en millions d'euros)	Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	
	2006	2005	2006	2005
Cognac	11,1	8,2	5,2	6,5
Liqueurs et spiritueux	6,6	11,4	5,0	5,7
Champagne	2,5	3,5	4,1	3,5
Marques partenaires	0,8	1,1	0,3	0,4
Total	21,0	24,2	14,6	16,1

15.2 Zones géographiques

15.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	
	2006	2005
Europe	299,1	299,5
Amériques	374,3	325,9
Asie et autres	124,9	122,9
Total	798,3	748,3

Le chiffre d'affaires est ventilé selon la zone de destination des marchandises vendues.

15.2.2 Ventilation des capitaux employés :

Au 31 mars 2006

(en millions d'euros)	immobilisations incorporelles nettes	immobilisations corporelles nettes	autres actifs net d'exploitation
Europe	616,7	168,1	506,5
Amériques	12,9	12,4	118,1
Asie et autres			(0,6)
Total	629,6	180,5	624,0

Au 31 mars 2005

(en millions d'euros)	immobilisations incorporelles nettes	immobilisations corporelles nettes	autres actifs net d'exploitation
Europe	618,2	175,4	546,5
Amériques	11,1	8,9	95,3
Asie et autres			(0,4)
Total activités poursuivies	629,3	184,3	641,4
Impact des activités cédées ou en cours de cession ⁽¹⁾	293,4	11,3	(65,4)
Total bilan	922,7	195,6	576,0

⁽¹⁾ concerne la zone Europe

16 CHARGES D'EXPLOITATION PAR NATURE

(en millions d'euros)	2006	2005
Frais de personnel	(107,4)	(109,3)
Dépenses de publicité et de promotion	(131,6)	(131,2)
Amortissements et dépréciation des immobilisations	(14,6)	(16,1)
Autres frais	(81,2)	(82,6)
Frais réalloués aux stocks et au prix de revient	57,1	55,1
Total	(277,7)	(284,1)
dont :		
Frais commerciaux	(197,5)	(199,2)
Frais administratifs	(80,2)	(84,9)
Total	(277,7)	(284,1)

Les frais commerciaux comprennent les frais de promotion et de publicité, les commissions payées et reçues, les redevances de marques, les provisions courantes pour dépréciation des stocks et créances clients ainsi que les frais généraux des sociétés de distribution du groupe.

Les frais administratifs comprennent tous les frais généraux des holdings et des sociétés de production.

Les autres produits et charges correspondent à la marge réalisée sur des activités périphériques à la vente de produits de cognac, liqueurs, spiritueux et champagnes et marques partenaires.

Les frais de personnel comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	2006	2005
Salaires et charges	(101,9)	(106,3)
Retraites et autres avantages assimilés	(1,5)	(1,5)
Participation des salariés	(2,3)	(0,7)
Charge liée aux plans d'options et assimilés	(1,7)	(0,8)
Total	(107,4)	(109,3)

17 EFFECTIFS

Les effectifs sont exprimés en équivalent temps plein à la date de clôture et portent sur les sociétés consolidées par intégration globale.

(en équivalent temps plein)	2006	2005
France	928	980
Europe (hors France)	102	531
Amériques	312	329
Asie et autres	4	4
Total	1 346	1 844

18 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en millions d'euros)	2006	2005
Résultat sur cessions d'actifs		1,5
Plan de restructuration, de fermeture ou de transfert de site	(18,2)	(2,3)
Profit de dilution Dynasty, net de frais (note 5.2)		13,1
Total	(18,2)	12,3

Le montant enregistré en 2006 correspond essentiellement à un plan de réorganisation de la principale filiale du groupe, CLS Rémy Cointreau, qui a été présenté aux représentants du personnel le 22 mars 2006 et dont les modalités définitives étaient en cours de négociation à la date de clôture. Ce plan prévoit la suppression de 126 postes en privilégiant le recours aux départs volontaires notamment via un plan de pré-retraite entièrement financé par l'entreprise.

19 RESULTAT FINANCIER

19.1 Coût de l'endettement financier net

La comparabilité du coût de l'endettement financier net doit tenir compte de l'application de IAS32/39 au 1^{er} avril 2005.

(en millions d'euros)	2006	2005
Coût de la dette financière, hors TSDI, aux cours nominaux	(41,4)	(38,7)
Amortissement des charges financières à répartir	(6,0)	(3,4)
Prime de remboursement de l'OCEANE	(6,6)	(6,7)
Effet des instruments de couverture de taux, hors TSDI	(1,3)	(1,6)
Coût total TSDI	(3,5)	(4,5)
Total avant IAS32/39	(58,8)	(54,9)
Impact de l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif	(7,8)	
Impact de la consolidation du FCC détenant le TSDI	2,5	
Impact IAS32/39 sur instruments de couverture de taux	0,2	
Total impact IAS32/39	(5,1)	
Coût de l'endettement financier net	(63,9)	(54,9)

La charge d'amortissement des charges financières à répartir de l'exercice clos au 31 mars 2006 comprend un montant de (2,8) millions d'euros relatif à la résiliation anticipée, en mai 2005, de la syndication bancaire qui avait été mise en place en juin 2003 pour une durée de 5 ans. Une nouvelle syndication bancaire a été négociée, décrite à la note 12.6.

Les dettes financières sont décrites en note 12.

L'impact de l'application de IAS32/39 au 1^{er} avril 2005 est décrit à la note 28.

Compte tenu d'une dette financière nette moyenne de 798,6 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2006, le taux d'intérêt moyen s'élève à 8,0%. Ce taux prend en compte l'impact de IAS32/39 sur la dette financière et le coût de l'endettement financier (notamment OCEANE).

19.2 Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2006	2005
Variation de juste valeur des titres de participation	0,2	
(Pertes) et gains de change	(0,8)	(1,1)
Autres produits et charges financiers	1,4	0,7
Autres produits et charges financiers	0,8	(0,4)

La variation de la juste valeur des titres de participation correspond à la variation de valeur des titres CEDC reçus lors de la cession de Bols Sp.z.o.o ainsi qu'à la variation de valeur des puts liés à cette opération (voir note 2).

Les pertes et gains de change liés aux flux opérationnels sont comptabilisés en marge brute selon les modalités décrites à la note 1.4.

20 IMPÔTS SUR LE RESULTAT

20.1 Effet net des impôts sur le résultat

(en millions d'euros)	2006	2005
(Charge) produit net d'impôt courant	(43,0)	(22,3)
(Charge) produit net d'impôt différé	29,3	(1,5)
Impôts sur le résultat	(13,7)	(23,8)
Taux d'impôt effectif	-22,7%	-29,3%

Au 31 mars 2006, l'impôt courant inclus le montant des provisions dotées dans le cadre des contrôles fiscaux en cours. L'impôt différé comprend l'impact de la reprise d'une partie de la charge d'impôt constatée sur le TSDI.

20.2 Régime fiscal

Rémy Cointreau a opté pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. Ce régime permet de réduire, dans certaines limites, les charges d'impôts des sociétés bénéficiaires grâce aux déficits des autres sociétés. L'économie en résultant est constatée au cours de l'exercice de compensation.

20.3 Analyse de l'origine et ventilation des impôts différés

(en millions d'euros)	2006	2005
Répartition par nature		
Provisions pour retraite	6,9	8,1
Provisions réglementées	(22,1)	(33,4)
Autres provisions	13,8	6,0
Marques	(167,6)	(254,6)
Immobilisations	(17,0)	(22,2)
Marges sur stocks	8,7	7,0
Prime de remboursement OCEANE	11,8	9,7
Autres différences temporaires	7,0	10,0
Position nette - active (passive)	(158,5)	(269,4)
Répartition par groupe fiscal		
Intégration fiscale France	(134,4)	(167,0)
Intégration fiscale Etats-Unis	0,0	(0,6)
Intégration fiscale Pays-Bas	(33,9)	(111,8)
Autres sociétés	9,8	10,0
Position nette - active (passive)	(158,5)	(269,4)
Actifs d'impôt différés	12,3	13,0
Passifs d'impôt différés	(170,8)	(282,4)
Position nette - active (passive)	(158,5)	(269,4)

20.4 Déficits fiscaux et moins values reportables

Au 31 mars 2006, l'économie d'impôts potentielle découlant de l'utilisation des déficits fiscaux reportables s'élève à 1,5 millions d'euros (2005 : 1,5 millions d'euros). Aucun actif net d'impôt différé n'a été reconnu sur ce montant.

20.5 Preuve d'impôt

En 2006, les impôts sur le résultat représentent une charge de 13,7 millions d'euros. La différence avec l'impôt théorique correspondant au taux français de 34,4 % s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2006	2005
Impôt théorique	(20,8)	(28,4)
Impôt réel	(13,7)	(23,8)
Ecart	7,1	4,6
Différences permanentes entre les résultats consolidés et les résultats imposables	(1,4)	3,9
Impact lié aux TSDI ⁽¹⁾	22,1	0,0
Utilisation de pertes fiscales ou différences temporaires antérieurement non activées	0,8	0,5
Pertes de filiales fiscalement déficitaires et non activées	(0,2)	(0,1)
Ecart de taux d'imposition de filiales étrangères	0,1	5,4
Ajustement de la charge d'impôt sur exercices antérieurs	(14,3)	(5,1)
Total	7,1	4,6

⁽¹⁾ Conformément aux recommandations du service de la législation fiscale, la société Rémy Cointreau a constitué une provision réglementée dont la dotation de l'exercice s'élève à 17,3 millions d'euros correspondant à la base éventuellement taxable du différentiel d'intérêts futurs capitalisés des TSDI.

Suite à l'article 23 de la loi de finance pour 2006, codifié à l'article 238 bis-01 bis du CGI, qui précise que seules les trois dernières années qui précèdent l'échéance des TSDI seront soumises à l'impôt, la société a repris les provisions antérieurement constituées pour 64,1 millions d'euros. Cet ajustement de provision abaisse significativement, de manière ponctuelle, le taux effectif d'impôt du groupe.

21 RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES CEDEES OU EN COURS DE CESSION

Les opérations de cession réalisées ou en cours au 31 mars 2006 concernent les activités suivantes :

Opération	Fait générateur
Activités polonaises	Finalisation de l'opération de cession le 17 août 2005
Liqueurs italiennes, Liqueurs et spiritueux hollandais	Contrat de cession avec conditions suspensives signé le 10 mars 2006
Cognac de Luze	Protocole d'intention daté du 18 novembre 2005

Conformément au principe énoncé à la note 1.21, les résultats de période et le résultat de cession de ces opérations est présenté en "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession".

(en millions d'euros)	2006	2005
Activités polonaises		
Résultat de la période Bols Sp z.o.o.	0,5	10,8
Résultat de la période (autres entités)		(11,5) ⁽¹⁾
Résultat de cession	16,8	
Liqueurs italiennes, liqueurs et spiritueux hollandais		
Résultat de la période	6,5 ⁽²⁾	(9,3) ⁽³⁾
Charges liées à l'opération de cession	(5,0)	
Cognac de Luze		
Résultat de la période	(0,2)	0,4
Total	18,6	(9,6)

⁽¹⁾ dont impact net d'impôt de la dépréciation des marques (12,3) millions d'euros

⁽²⁾ dont sortie du fonds de pension net d'impôt (5,4) millions d'euros

⁽³⁾ dont impact net d'impôt de la dépréciation des marques (11,2) millions d'euros

21.1 Activités polonaises

Le 17 août 2005, le groupe Rémy Cointreau a finalisé la cession de sa participation dans le joint-venture de production et de distribution bols Sp.z.o.o. à la société Central European Distribution Corporation (CEDC).

Cette opération s'est matérialisée à travers la cession par la société Botapol Management BV de sa participation dans la société Botapol Holding maison mère de Bols Sp.z.o.o. et de Hillcroft Sp.z.o.o. Au niveau des comptes consolidés, cette opération entraîne la sortie d'une partie de la valeur affectée à la marque Bols ainsi que la reprise corrélative des impôts différés qui y sont rattachés.

Cette opération a été rémunérée en numéraire pour un montant de 78,7 millions de dollars et en titres CEDC pour le solde. En date du 17 août 2005 Botapol Management BV a ainsi reçu 1 691 419 titres CEDC représentant à cette date 8,3 % du capital de la société. Ces actions ont été enregistrées au bilan de Rémy Cointreau sur la base d'un cours de 38,19 dollars. Ces titres sont portés au bilan consolidé sous la rubrique "Autres actifs financiers" et sont revalorisés à chaque clôture en fonction du cours de bourse (option juste valeur par le compte de résultat). Ces actions sont assorties d'une clause de conservation des titres (lock up) jusqu'au 17 août 2006.

Dans le cadre de cette transaction le groupe Rémy Cointreau bénéficie de deux garanties liées à l'évolution de l'action CEDC.

La première garantie prévoit une indemnisation en numéraire au cas où l'action CEDC tomberait en dessous d'un cours de 32,60 dollars dans les quatre semaines précédant la date anniversaire de la cession, soit la période du 17 juillet au 17 août 2006.

La seconde garantie est relative à la performance de l'action CEDC jusqu'au 7 janvier 2007. Cette garantie permet à Rémy Cointreau de bénéficier, sous certaines conditions, d'une compensation numéraire au cas où l'action CEDC ne délivrerait pas une performance minimale.

Les instruments financiers correspondant ont fait l'objet d'une comptabilisation sur base de juste valeur par le compte de résultat. Ils sont enregistrés sous la rubrique "Autres actifs financiers".

La plus-value de cession après impôt constatée sur l'ensemble de l'opération s'élève à 16,8 millions d'euros et à 20,7 millions d'euros part du groupe après imputation des charges affectables aux intérêts minoritaires.

Au 31 mars 2006, le cours de bourse de l'action CEDC était de 38,45 dollars.

21.2 Cession d'un ensemble de marques de liqueurs italiennes, spiritueux et liqueurs hollandais

21.2.1 Situation à la date de clôture

En mars 2006, le groupe Rémy Cointreau a signé avec un fonds d'investissement un accord avec conditions suspensives portant sur la cession d'un ensemble de marques comprenant essentiellement les liqueurs italiennes (Galliano, Vaccari), les liqueurs Bols, les genièvres Bols, Bokma, Hartevelt et autres liqueurs hollandaises.

Cet accord étant conditionné à l'approbation des autorités de la concurrence de quatre pays, le résultat de cession sera constaté au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007, après levée des conditions suspensives.

Au 31 mars 2006, Rémy Cointreau a toutefois constaté dans ses comptes une charge nette de 5,0 millions d'euros correspondant à des frais irrévocablement engagés dans le cadre de cette opération.

21.2.2 Evolution après la date de clôture

Compte tenu de la levée des conditions suspensives, la cession effective est intervenue le 11 avril 2006.

Cette transaction a été réglée en numéraire pour un montant de 158,5 millions d'euros et est assortie d'un crédit vendeur de 50,0 millions d'euros de nominal. Ce crédit vendeur porte intérêt et est, à l'initiative de l'emprunteur, assorti d'une clause de remboursement anticipé qui conditionne le montant du remboursement.

Le résultat net total de la cession est estimé à 25,0 millions d'euros après prise en compte des 5,0 millions d'euros de charges comptabilisées au 31 mars 2006.

21.3 Cognac de Luze

Un protocole d'intention a été signé en novembre 2005. Il est prévu de finaliser la cession avant l'été 2006.

22 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en millions d'euros)	2006	2005
(Augmentation) diminution des stocks	27,7	32,1
(Augmentation) diminution des clients	(25,5)	3,2
Augmentation (diminution) des fournisseurs	1,0	(20,7)
Variation nette des autres créances et dettes d'exploitation	(5,3)	10,0
Variation du besoin en fonds de roulement	(2,1)	24,6

23 RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

23.1 Engagements au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2006	2005
Dettes actuarielles début de période	(134,6)	(123,6)
Coût normal	(1,9)	(2,1)
Intérêt sur la dette actuarielle	(5,9)	(6,0)
Modifications de régimes	0,7	0,0
Réductions de régimes	0,0	1,3
Prestations payées	6,5	6,4
(Pertes) et gains actuariels	(5,4)	(11,4)
Coûts services passés générés	1,5	
Fermeture de régime ⁽¹⁾	110,2	
Autres (dont transferts)	0,6	1,1
Dettes actuarielles fin de période	(28,3)	(134,4)
Valeurs actives de couverture début de période	106,4	99,6
Rendement	6,3	5,9
Cotisations perçues	3,3	3,5
Modifications de régimes	0,0	(0,5)
Réductions de régimes	0,0	0,0
Prestations payées	(5,9)	(5,9)
(Pertes) et gains actuariels	5,9	3,7
Fermeture de régime ⁽¹⁾	(111,2)	
Valeurs actives de couverture fin de période	4,8	106,3
Couverture financière	(23,5)	(28,1)
Coût des services passés non constatés (produits) / charges	(0,3)	1,3
Autres	0,0	0,0
Engagements de retraite	(23,8)	(26,8)
Passif	(24,5)	(27,1)
Actif	0,6	0,3

⁽¹⁾ Fin mars 2006, le groupe a transféré les engagements relatifs au fonds de pension de la société Bols en Hollande auprès d'une société d'assurance. La soulte de sortie s'est élevée à 10,5 millions d'euros. Les provisions constituées antérieurement ont été reprises.

23.2 Coût de la période

(en millions d'euros)	2006	2005
Coût normal	2,1	2,3
Intérêt sur la dette actuarielle	5,7	5,9
Rendement attendu des placements	(6,3)	(5,9)
Amortissement des autres éléments non constatés	0,3	0,6
Effet des réductions de régime	(1,3)	(1,1)
Charge de la période	0,5	1,7
Prestations	(0,7)	(0,2)
Charge nette de la période	(0,1)	1,5

Hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation moyen	3,9%	4,5%
Taux moyen de revalorisation des salaires	2,8%	2,9%
Espérance de durée moyenne d'activité	8 à 13 ans	6 à 10 ans
Taux de rendement attendu des placements	4,5%	5,7%
Taux d'évolution des coûts médicaux	5,2%	5,2%

23.3 Suivi des gains et pertes actuariels

(en millions d'euros)	2006	2005
Flux de l'exercice	0,6	(7,3)
dont écarts d'expérience	0,7	0,0

23.4 Répartition de la valeur actualisée des droits par type de régime

(en millions d'euros)	2006	2005
Indemnités de fin de carrière	(6,8)	(7,6)
Retraites complémentaires	(15,2)	(120,7)
Médailles du travail	(0,7)	(0,6)
Frais médicaux des retraités	(5,6)	(5,4)
Total	(28,3)	(134,4)

23.5 Analyse des actifs financiers dédiés

Au 31 mars 2006, les actifs de couverture sont détenus par des compagnies d'assurance qui les investissent dans leur actif général.

24 ENGAGEMENTS HORS BILAN, PASSIFS EVENTUELS

Les engagements relatifs aux retraites et autres avantages assimilés ainsi que certains engagements d'achat d'eaux-de-vie ne sont plus considérés comme des engagements hors bilan puisqu'ils sont pleinement pris en compte dans les états financiers en raison de l'application des normes comptables IFRS.

24.1 Engagements d'achat et de loyers

(en millions d'euros)	2006	2005
Engagement d'achat d'immobilisations	5,0	0,5
Engagement de loyers de bureaux	19,9	8,4
Engagement de loyers de matériels	1,5	2,3
Engagement d'achat d'eaux-de-vie	17,5	57,3
Engagement d'achat de vins (champagne)	14,6	13,1

Les engagements de loyers de bureaux sont relatifs à un bail de 6 ans conclu le 1^{er} décembre 2004 pour le siège parisien du groupe et à un bail de 10 ans conclu en le 1^{er} avril 2005 pour le siège de la filiale Rémy Cointreau USA à New York.

Les engagements d'achat d'eaux-de-vie sont relatifs à des contrats triennaux conclus avec les bouilleurs de crus. Ces engagements sont valorisés sur la base des prix connus à la date de clôture.

Les engagements d'achat de vins de la branche champagne concernent des achats de vins bloqués auprès du vignoble champenois.

Ventilation par échéance pour les engagements au 31 mars 2006 :

(en millions d'euros)	Total	2007	Au delà
Engagement d'achat d'immobilisations	5,0	4,2	0,8
Engagement loyers de bureau	19,9	3,0	16,9
Engagement loyers de matériels	1,5	0,8	0,7
Engagement d'achat d'eaux-de-vie	17,5	17,5	
Engagement d'achat de vins (champagne)	14,6		14,6

24.2 Cautions et autres garanties similaires

(en millions d'euros)	2006	2005
Cautions fiscales	10,3	10,5
Warrants agricoles sur stocks AFC	42,5	97,8
Garantie financement Maxxium (25%)	27,0	34,7
Garantie financement Avandis (33,33%)	4,4	7,6
Garanties diverses sur lignes de financement	2,5	1,0

Les cautions fiscales sont des cautions bancaires données à l'administration fiscale en garantie d'impositions contestées suite à des demandes de sursis à paiement.

Rémy Cointreau S.A. garantit 25% de la dette bancaire de Maxxium BV à égalité avec les trois autres partenaires. Le montant maximum de la garantie s'élève à 62,5 millions d'euros.

Erven Lucas Bols NV garantit 33,33% de la dette bancaire de Avandis à égalité avec les deux autres partenaires.

Ventilation par échéance pour les engagements au 31 mars 2006 :

(en millions d'euros)	Total	2007	Au delà
Cautions fiscales	10,3	10,3	
Warrants agricoles sur stocks AFC	42,5	42,5	
Garantie financement Maxxium (25%)	27,0		27,0
Garanties financement Avandis (33,33%)	4,4	4,4	
Garanties diverses sur lignes de financement	2,5	2,5	

24.3 Engagements relatifs aux opérations de cession

Dans le cadre d'opérations de cession, des garanties de passif sont généralement accordées aux acheteurs pour des durées et des montants définis dans les contrats. Les passifs fiscaux, douaniers et sociaux pouvant survenir à la suite de contrôles portant sur les périodes antérieures à la cession sont généralement couverts jusqu'à l'extinction des délais de prescription légaux.

Les garanties octroyées et non prescrites au 31 mars 2006 portent sur :

(en millions d'euros)

Opération de cession	date opération	Nature des garanties non prescrites	échéance	montant maximum
Botapol Holding BV (société-mère de Bols Sp.z.o.o)	17 août 2005	Eléments fiscaux Autres éléments Total toutes garanties	17/10/10 17/02/07	26,9
Blue Pyrenees Estate Ltd (Australie)	1 octobre 2003	Eléments fiscaux Total toutes garanties	31/10/06	10,0
Activité Vins (ORB) (Pays-Bas)	17 avril 2003	Droits d'accises, éléments fiscaux et sociaux Total toutes garanties	17/10/08	1,5
RMSJ/SMCS (France)	11 juillet 2003	Eléments fiscaux, douanes ou sociaux	31/10/08	aucun

Dans le cadre de la cession des activités polonaises, le groupe Rémy Cointreau a obtenu des garanties relatives à la valeur de l'action CEDC à certaines échéances, ces garanties sont décrites à la note **21**.

25 PARTIES LIEES

25.1 Relations avec les entreprises associées

Les principales entreprises associées au groupe Rémy Cointreau sont le groupe Dynasty Fine Wines Group Ltd, les joint-venture Maxxium BV et Avandis CV.

Le groupe ne réalise aucune transaction commerciale avec Dynasty.

Les transactions avec le joint-venture Maxxium BV sont réalisées dans le cadre d'un contrat décrit en note **1.23** et **5.1**. Il s'agit principalement de ventes de produits aux différentes sociétés de distribution détenues par Maxxium BV dans le monde entier. Pour l'exercice clos au 31 mars 2006, les principaux montants correspondants sont les suivants:

(en millions d'euros)	2006
Chiffre d'affaires vers Maxxium	336,3
Compte client	52,2

Le groupe Rémy Cointreau garantit également 25% de la dette financière de Maxxium BV (voir note **24.1**).

Les transactions avec Avandis CV sont décrites à la note **5.3** et les montants correspondants sont les suivants :

(en millions d'euros)	2006
Achats de produits à Avandis CV	28,0
Compte fournisseurs	1,0

Le groupe Rémy Cointreau garantit également 33% de la dette financière de Avandis CV (voir note **24.1**).

25.2 Relations avec Orpar

Orpar, actionnaire de référence de Rémy Cointreau fournit à Rémy Cointreau une assistance en matière de gestion d'entreprise et consent des avances en compte-courant.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2006, les montants correspondants sont les suivants :

(en millions d'euros)	2006
Prestations facturées par Orpar	2,7
Compte-courant créditeur	1,0
Compte fournisseurs	0,2

25.3 Relations avec les entreprises ayant un actionnaire ou des administrateurs communs

Orpar est également actionnaire de référence du groupe Oeneo, coté sur Euronext Paris, leader dans les activités de tonnellerie et de bouchage. A ce titre, différentes filiales du groupe Oeneo sont fournisseurs du groupe Rémy Cointreau.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2006, les montants correspondants sont les suivants :

(en millions d'euros)	2006
Achats au groupe Oeneo	3,0
Compte fournisseurs	0,4
Engagement d'achat (2006/2007)	4,5

La société Antarès, contrôlée par un administrateur de Rémy Cointreau S.A., a réalisé pour le groupe Rémy Cointreau une mission d'assistance et de conseil relative à la cession d'un portefeuille de marques de liqueurs et spiritueux décrite en note 2.2.1 et 21.

25.4 Organes de direction

Les organes de direction comprennent :

- Depuis le 7 septembre 2004, les membres du conseil d'administration et du comité exécutif (6 membres au 31 mars 2006),
- Antérieurement à cette date, les membres du conseil de surveillance et du directoire.

(en millions d'euros)	2006	2005
Avantages à court terme	3,2	2,9
Avantages postérieurs à l'emploi	0,5	0,1
Charge liée aux plans d'options et assimilés	1,0	0,4
Indemnités de fin de contrat		2,3
Total	4,7	5,7

Les avantages à court terme comprennent la rémunération fixe et variable et les jetons de présence.

26 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

La signature de la cession effective d'un ensemble de marques de liqueurs et spiritueux est intervenue le 11 avril 2006 (note 21.2).

En mai 2006 Rémy Cointreau a prorogé d'un an à hauteur de 466 millions d'euros l'échéance de son crédit syndiqué. L'échéance finale de remboursement est donc désormais fixée au 7 juin 2011 pour 466 millions d'euros et reste fixée au 7 juin 2010 pour 34 millions d'euros. Cette extension a été accordée sans commission.

A la date d'arrêté des comptes Rémy Cointreau est en pourparlers avec une société qui est intéressée à l'acquisition des activités de Rémy Cointreau en Hongrie. Ces activités ont réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 20 millions d'euros sur l'exercice 2006.

27 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Au 31 mars 2006, le périmètre de consolidation inclut 56 sociétés (62 au 31 mars 2005). 53 sociétés sont en intégration globale et 3 en mise en équivalence. Ces sociétés clôturent leurs comptes au 31 mars à l'exception de Dynasty Fine Wines Group Ltd qui clôture au 31 décembre.

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		mars 2006	mars 2005
EUROPE			
<u>France</u>			
Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
Gie Rémy Cointreau Sces	Holding / Finance	95,00	95,00
Rémy Cointreau Sces ⁽¹⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
Financière Rémy Cointreau ⁽¹⁾	Holding / Finance	100,00	100,00
RC One ⁽¹⁾	Logistique	100,00	100,00
CLS Rémy Cointreau SA ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
SNE des Domaines Rémy Martin ⁽¹⁾	Autre	100,00	100,00
E. Rémy Martin & Cie ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Cognacs de Luze	Production	100,00	100,00
Storeco ⁽¹⁾⁽⁷⁾	Production	-	100,00
Seguin & Cie ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Cointreau ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Izarra ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
SAP ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Champ.P&C Heidsieck SA ⁽¹⁾	Production	99,98	99,98
Champ. F.Bonnet P&F ⁽¹⁾	Production	100,00	99,98
Piper Heidsieck C.C. ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
G.V. de l'Aube ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
G.V. de la Marne SA ⁽¹⁾	Production	99,95	99,95
Fournier & Cie - Safec ⁽¹⁾	Production	100,00	100,00
Alliance Fine Champagne ⁽²⁾	Coopérative	100,00	100,00
<u>Pays-Bas</u>			
Maxxium International BV ⁽³⁾	Distribution	25,00	25,00
Erven Lucas Bols NV	Holding / Finance	100,00	100,00
Distilleerderijen Erven Lucas Bols BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Gedistilleerd en Wijn Groep Nederland BV	Autre	100,00	100,00
Bols Distilleries BV	Distribution	100,00	100,00
Metaxa BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Lodka Sport BV	Autre	50,00	50,00
Meekma Distilleerderijen BV ⁽⁸⁾	Autre	-	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst BV ⁽⁸⁾	Holding / Finance	-	100,00
Lelie BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Rozengracht BV ⁽⁸⁾	Holding / Finance	-	100,00
't Lootsje II BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Wijnhandel Ferwerda & Tieman BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Duncan, Gilby & Matheson BV	Autre	100,00	100,00
Unipol BV	Autre	50,00	50,00
Botapol Management BV	Holding / Finance	100,00	100,00
<u>Autres pays</u>			
Hermann Joerss GmbH	Distribution	100,00	100,00
Cointreau Holding	Holding / Finance	100,00	100,00
Rémy Suisse SA	Distribution	100,00	100,00
Bols Hungary Kft	Distribution	100,00	100,00
Bols Sports & Travel Sp.z.o.o	Autre	100,00	100,00
S&EA Metaxa ABE	Production	100,00	100,00

Sociétés	Activité	% d'intérêt	
		mars 2006	mars 2005
AMÉRIQUES			
<u>Etats-Unis</u>			
Rémy Cointreau USA Inc ⁽⁵⁾	Distribution	100,00	100,00
Remy Cointreau Amérique Inc	Holding / Finance	100,00	100,00
<u>Antilles</u>			
Mount Gay Distilleries Ltd	Production	94,98	94,98
Bols Latin America NV	Holding / Finance	100,00	100,00
Blousana Corporation AVV ⁽⁹⁾	Distribution	-	100,00
<u>Autres pays</u>			
Cointreau Do Brasil Ltda	Production	100,00	100,00
Destileria de Jalisco	Production	100,00	100,00
Rémy de Colombia	Distribution	98,00	98,00
ASIE/PACIFIQUE			
<u>Chine</u>			
Dynasty Fine Wines Group Ltd ^{(3) (6)}	Production	26,27	23,86
<u>Hong Kong</u>			
Rémy Concord	Production	100,00	100,00
Rémy Pacifique Ltd	Distribution	100,00	100,00
<u>Australie</u>			
BPE Pty Ltd	Autre	100,00	100,00
SOCIETES CEDEES ET EN COURS DE CESSION			
Rémy Finance BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Avandis CV ⁽³⁾	Production	33,33	33,33
Botapol Holding BV ⁽⁴⁾	Holding / Finance	-	50,00
Bols Sp.z.o.o ⁽⁴⁾	Production	-	50,00
Pisang Ambon BV ⁽¹⁰⁾	Holding / Finance	100,00	-
Bokma Distillateurs BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Beleggingsmaatschappij Honthorst II BV	Holding / Finance	100,00	100,00
Erven Lucas Bols Pty. Ltd	Distribution	50,00	50,00

(1) Société faisant partie de l'intégration fiscale française.

(2) Coopératives de vieillissement d'eaux-de-vie consolidées en intégration.

(3) Mise en équivalence.

(4) Cession de l'exercice.

(5) Ex Rémy Amérique Inc, changement de dénomination sociale pour Rémy Cointreau USA Inc.

(6) Le groupe Rémy Cointreau a acquis 2,41% de titres complémentaires sur l'exercice.

(7) Société fusionnée dans la société E. Rémy Martin & Cie.

(8) Société liquidée

(9) Société fusionnée dans Bols Latin America NV

(10) Création de l'exercice

28 IMPACT DES NORMES IAS 32/39

28.1 Première application

Les normes IAS 32/39 ont été appliquées à partir d'une situation d'ouverture établie au 1^{er} avril 2005.
L'impact des écritures d'ouverture relatives à IAS32/39 est détaillé ci-après.

(en millions d'euros)	Au 31 mars 2005	Put Mino- ritaires	OCEANE	TSDI	Obligataires et autres	Couverture Change	Couverture Taux	Au 1er avril 2005
ACTIF								
Ecart d'acquisition		42,9						42,9
Marques et autres immobilisations incorporelles	922,7							922,7
Immobilisations corporelles	195,6							195,6
Part dans les entreprises associées	113,6							113,6
Autres actifs financiers	7,7							7,7
Impôts différés	3,9			1,0				4,9
Actifs non courants	1 243,5	42,9	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1 287,4
Stocks	845,9							845,9
Clients et autres créances d'exploitation	239,7		(1,0)	(0,5)	(11,2)		(1,5)	225,5
Créances d'impôt sur les résultats	6,8							6,8
Instruments financiers dérivés	8,9					1,3	0,2	10,4
Trésorerie et équivalents	53,6							53,6
Actifs courants	1 154,9	0,0	(1,0)	(0,5)	(11,2)	1,3	(1,3)	1 142,2
Total de l'actif	2 398,4	42,9	(1,0)	0,5	(11,2)	1,3	(1,3)	2 429,6
PASSIF								
Capital social et prime d'émission	702,8							702,8
Actions auto-détenues	(0,6)							(0,6)
Réserves consolidées	119,9		5,1	(1,7)	0,2	2,7	(1,1)	125,1
Ecart de conversion	(3,0)							(3,0)
Résultat net - part du groupe	49,8							49,8
Capitaux propres - part du groupe	868,9	0,0	5,1	(1,7)	0,2	2,7	(1,1)	874,1
Intérêts minoritaires	19,4	(8,0)						11,4
Capitaux propres	888,3	(8,0)	5,1	(1,7)	0,2	2,7	(1,1)	885,5
Dette financière à long terme	746,5		(30,2)	5,6	(11,2)			710,7
Autres passifs non courants	51,2	50,9						102,1
Impôts différés	273,4		2,7		0,1	1,5	(0,6)	277,1
Passifs non courants	1 071,1	50,9	(27,5)	5,6	(11,1)	1,5	(0,6)	1 089,9
Dette financière à court terme et intérêts courus	170,0		21,4	(8,3)	(0,3)			182,8
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	244,0					(2,6)		241,4
Dettes d'impôt sur les résultats	2,9							2,9
Provisions pour risques et charges à court terme	19,4							19,4
Instruments financiers dérivés	2,7			4,9		(0,3)	0,4	7,7
Passifs courants	439,0	0,0	21,4	(3,4)	(0,3)	(2,9)	0,4	454,2
Total du passif et des capitaux propres	2 398,4	42,9	(1,0)	0,5	(11,2)	1,3	(1,3)	2 429,6

"Put minoritaires" : au 1^{er} avril 2005, le partenaire du groupe Rémy Cointreau dans le joint-venture Bols Sp. z.o.o., Takirra Investment Corp. NV dispose d'un droit de vente (put option) de ses intérêts minoritaires à Rémy Cointreau, exerçable en avril 2006 dont le prix est fixé par une formule fondée sur le résultat d'exploitation du joint-venture. La valeur de ce put au 1^{er} avril 2005 est estimée à 50,9 millions d'euros comptabilisés en "Autres passifs non courants". L'écart avec les intérêts minoritaires correspondants de 8 millions d'euros est comptabilisé en "Ecart d'acquisition". La participation dans le joint-venture Bols Sp. z.o.o. ayant été cédée le 17 août 2005, cette écriture a été reprise au 30 septembre 2005.

OCEANE : en janvier 2001, Rémy Cointreau a émis des Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes pour un montant nominal de 300 millions d'euros dont les caractéristiques sont décrites en note 11.2 du rapport annuel 2004/05. La composante "capitaux propres" de cet instrument, nette des frais d'émission, a été évaluée à 29,1 millions d'euros. L'application rétrospective de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la composante "dette financière" est une charge avant impôts de 24,1 millions d'euros, incluant donc l'amortissement actuariel des frais d'émission affectés à la composante dette et de la prime de remboursement.

Les frais d'émission qui étaient comptabilisés à l'actif du bilan, ont été reclassés en déduction du nominal de l'instrument.

TSDI : en mai 1991, Rémy Cointreau a émis des Titres de Souscription à Durée Indéterminée dont les caractéristiques sont décrites en note 10 du rapport annuel 2004/05. Les TSDI étant détenus par un fond commun de créances (FCC) depuis mai 1996, ce dernier a été consolidé en tant qu'entité ad hoc. La dette du FCC, 34,5 millions d'euros au 1^{er} avril 2005, est donc comptabilisée en contrepartie de l'élimination réciproque du solde des TSDI, pour 28,3 millions d'euros. Les swaps de taux d'intérêt conclus lors de la restructuration du TSDI en mai 1996 ont fait l'objet d'une valorisation au 1^{er} avril 2005 et ils ont perdu la qualification de couverture dont ils bénéficiaient en principes comptables français. Un montant de 4,9 millions d'euros a été enregistré en instruments financiers passifs par contre-partie des réserves.

Les frais d'émission qui étaient comptabilisés à l'actif du bilan, ont été reclassés en déduction du nominal de l'instrument.

Emprunts Obligataires et autres dettes financières : ces retraitements concernent les deux emprunts obligataires qui sont décrits à la note 12.2 du rapport annuel 2004/05 ainsi que la syndication bancaire décrite à la note 12.4 du rapport annuel 2004/05. Les frais d'émission qui étaient comptabilisés à l'actif du bilan, ont été reclassés en déduction du nominal des dettes correspondantes. L'impact est de 11,2 millions d'euros pour l'ensemble de ces instruments.

La charge d'intérêt sur les deux emprunts obligataires a été recalculée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'impact est un produit avant impôt de 0,3 millions d'euros.

Couverture de change et de taux : les instruments financiers utilisés à des fins de couverture du risque de change et de taux d'intérêt ont fait l'objet des traitements préconisés par IAS 32/39. Tous les instruments en vie au 1^{er} avril 2005 ont été mis à leur valeur de marché. La variation de valeur "efficace" par rapport à la date de souscription de l'instrument a été passée en réserves ou en capitaux propres "recyclables" selon que le flux couvert figure au bilan de clôture ou qu'il sera un flux futur.

28.2 Effet pour l'exercice clos au 31 mars 2006

Les retraitements liés à IAS32/39 ont généré les impacts suivants pour l'exercice clos au 31 mars 2006 :

(en millions d'euros)	Coût de l'endettement financier net	Autres produits et charges financiers	Dette financière	Intrument financiers dérivés passif	Capitaux propres recyclables	Intrument financiers dérivés actif	Autres créances et dettes d'exploitation
OCEANE	(7.9)		7.9				
TSDI	2.5		1.9	(4.4)			
Emprunts obligataires	0.1		(0.1)				
Instruments financiers :							
sur taux d'intérêt	0.2			(0.3)	2.5	2.7	(0.3)
sur cours de change		(1.0)		0.3	(5.7)	(3.8)	(2.6)
Total	(5.1)	(1.0)	9.7	(4.4)	(3.2)	(1.1)	(2.9)

29 TRANSITION AUX NORMES IFRS

29.1 Préambule :

De façon générale, les données contenues dans ce document ont été établies sur la base des normes et interprétations en vigueur lorsque celui-ci a été rédigé ; si ces normes et interprétations sont modifiées par les exposés sondages en cours ou à venir, les données chiffrées qui seront présentées lors de la publication par le groupe des comptes au 31 mars 2006 pourront éventuellement différer de celles contenues dans ce document.

Conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les premiers comptes consolidés du groupe Rémy Cointreau établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS seront ceux de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2005. Ces comptes seront préparés à partir d'une situation d'ouverture au 1^{er} avril 2004, permettant de présenter un exercice de comparatif.

Le présent document constitue un complément aux informations communiquées dans le document de référence de l'exercice 2004/05 chapitre 5.1.2 pages 39 à 41, dans le cadre des recommandations émises par les autorités de marché (CESR, AMF) concernant la transition entre les normes comptables françaises et les IFRS.

Les informations narratives relatives à l'application de IFRS 1 "première adoption des IFRS" sont reproduites dans le dernier chapitre de document, de même que la description de l'impact des IFRS sur les principes comptables retenus par le groupe.

Ce document contient un tableau de rapprochement entre les normes françaises et IFRS pour :

- Les capitaux propres au 1er avril 2004 et au 31 mars 2005 ;
- Le bilan au 1er avril 2004 et au 31 mars 2005 ;
- Le compte de résultat au 31 mars 2005 ;
- Des commentaires détaillés sur les éléments venant en rapprochement.

Il est rappelé que les normes IAS 32/39 ne sont appliquées par le groupe que depuis le 1^{er} avril 2005, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1. Aucun impact n'est donc mentionné au titre des exercices qui font l'objet de ce document.

Les données chiffrées concernant le bilan de transition synthétique au 1er avril 2004 présentées à titre préliminaire dans le document de référence ont fait l'objet de modifications subséquentes suite à l'approfondissement de certains sujets et à la revue des commissaires aux comptes. Ces changements sont commentés dans le présent document.

29.2 Capitaux propres au 31 mars 2005 et au 1er avril 2004

(en millions d'euros)	Au 31 mars 2005			Au 1er avril 2004		
	Groupe	Mino-ritaires	Total	Groupe	Mino-ritaires	Total
Capitaux propres - normes françaises	1 101,8	15,9	1 117,7	1 111,1	12,5	1 123,6
Impact IAS16 et IAS38	35,0		35,0	34,1		34,1
Plus-value d'apport et goodwill Maxxium (IFRS 3)	24,1		24,1	22,3		22,3
Prise en compte des écart actuariels différés (IAS19)	(17,7)		(17,7)	(12,7)		(12,7)
Régimes de santé post-emploi (IAS19)	(3,4)		(3,4)	(3,4)		(3,4)
Actualisation des provisions pour risques (IAS37)	1,0		1,0	4,9		4,9
Impôt différé sur l'écart entre la valeur des marques en consolidation et leur valeur fiscale (IAS12)	(254,6)		(254,6)	(283,4)		(283,4)
Impôt différé sur écarts d'évaluation des stocks des entités adhoc (IAS12)	9,0		9,0	8,3		8,3
Reclassement lié à la consolidation des entités adhoc (IAS27)	(25,9)	3,2	(22,7)	(23,5)	0,7	(22,8)
Autres	(0,4)	0,3	(0,1)	(0,1)	0,3	0,2
Capitaux propres - normes IFRS	868,9	19,4	888,3	857,6	13,5	871,1

29.3 Bilans au 31 mars 2005 et au 1er avril 2004

29.3.1 Bilans comparés

(en millions d'euros)	Au 31 mars 2005			Au 1er avril 2004		
	Normes	Normes	Ecart	Normes	Normes	Ecart
	Françaises	IFRS	(b) - (a)	Françaises	IFRS	(b) - (a)
	(a)	(b)	(b) - (a)			(b) - (a)
ACTIF						
Marques et autres immobilisations incorporelles	923,4	922,7	(0,7)	969,1	968,2	(0,9)
Immobilisations corporelles	133,3	195,6	62,3	142,8	204,8	62,0
Part dans les entreprises associées	89,4	113,6	24,2	78,3	100,7	22,4
Autres actifs financiers	23,8	7,7	(16,1)	21,9	7,4	(14,5)
Impôts différés	4,8	3,9	(0,9)	6,7	4,0	(2,7)
Actifs non courants	1 174,7	1 243,5	68,8	1 218,8	1 285,1	66,3
Stocks	831,7	845,9	14,2	874,0	880,8	6,8
Clients et autres créances d'exploitation	258,1	239,7	(18,4)	255,3	244,7	(10,6)
Créances d'impôt sur les résultats	6,8	6,8		7,4	7,4	
Instruments financiers dérivés	8,9	8,9		9,8	9,8	
Trésorerie et équivalents	53,6	53,6		68,1	68,1	
Actifs destinés à être cédés						
Actifs courants	1 159,1	1 154,9	(4,2)	1 214,6	1 210,8	(3,8)
Total de l'actif	2 333,8	2 398,4	64,6	2 433,4	2 495,9	62,5
PASSIF						
Capital social et prime d'émission	702,8	702,8		698,0	698,0	
Actions auto-détenues	(0,6)	(0,6)		(10,5)	(10,5)	
Réserves consolidées	408,3	119,9	(288,4)	453,5	170,1	(283,4)
Ecarts de conversion	(32,9)	(3,0)	29,9	(29,9)		29,9
Résultat net - part du groupe	24,2	49,8	25,6			
Capitaux propres - part du groupe	1 101,8	868,9	(232,9)	1 111,1	857,6	(253,5)
Intérêts minoritaires	15,9	19,4	3,5	12,5	13,5	1,0
Capitaux propres	1 117,7	888,3	(229,4)	1 123,6	871,1	(252,5)
Dette financière à long terme	746,5	746,5		769,6	769,6	
Autres passifs non courants	42,6	51,2	8,6	56,2	54,6	(1,6)
Impôts différés	11,5	273,4	261,9	6,5	300,3	293,8
Passifs non courants	800,6	1 071,1	270,5	832,3	1 124,5	292,2
Dettes financières à court terme et intérêts courus	146,8	170,0	23,2	198,9	221,7	22,8
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	242,7	244,0	1,3	250,3	250,8	0,5
Dettes d'impôt sur les résultats	2,9	2,9		5,7	5,7	
Provisions pour risques et charges à court terme	20,4	19,4	(1,0)	20,9	20,4	(0,5)
Instruments financiers dérivés	2,7	2,7		1,7	1,7	
Passifs courants	415,5	439,0	23,5	477,5	500,3	22,8
Total du passif et des capitaux propres	2 333,8	2 398,4	64,6	2 433,4	2 495,9	62,5

29.3.2 Détail de la colonne "Ecart" par type de retraitement ou de reclassement

Au 1^{er} avril 2004

Les différentes colonnes des tableaux ci-dessous permettent de croiser les écarts par poste du bilan avec les différents types de retraitement ou de reclassement entraînés par l'application des normes IAS/IFRS. Chaque colonne fait ensuite l'objet d'un commentaire détaillé.

(en millions d'euros)	Au 1er avril 2004							Ecart Total
	-a-	-b-	-c-	-d-	-e-	-f-	-g-	
ACTIF								
Marques et autres immobilisations incorporelles	(0,9)							(0,9)
Immobilisations corporelles	62,0							62,0
Part dans les entreprises associées		22,4						22,4
Autres actifs financiers	(0,2)		(13,0)				(1,3)	(14,5)
Impôts différés	0,8		1,8	(2,5)	8,3		(11,1)	(2,7)
Actifs non courants	61,7	22,4	(11,2)	(2,5)	8,3	0,0	(12,4)	66,3
Stocks						6,8		6,8
Clients et autres créances d'exploitation	(5,3)					(6,8)	1,5	(10,6)
Actifs courants	(5,3)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	(3,8)
Total de l'actif	56,4	22,4	(11,2)	(2,5)	8,3	0,0	(10,)	62,5
PASSIF								
Réserves consolidées	34,1	22,4	(16,0)	4,9	(275,1)	(23,5)	(30,2)	(283,4)
Ecart de conversion							29,9	29,9
Capitaux propres - part du groupe	34,1	22,4	(16,0)	4,9	(275,1)	(23,5)	(0,3)	(253,5)
Intérêts minoritaires						0,7	0,3	1,0
Capitaux propres	34,1	22,4	(16,0)	4,9	(275,1)	(22,8)	(0,0)	(252,5)
Autres passifs non courants			5,6	(7,4)			0,2	(1,6)
Impôts différés	22,3		(0,8)		283,4		(11,1)	293,8
Passifs non courants	22,3	0,0	4,8	(7,4)	283,4	0,0	(10,9)	292,2
Dettes financières à court terme et intérêts courus						22,8		22,8
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation							0,5	0,5
Provisions pour risques et charges à court terme							(0,5)	(0,5)
Passifs courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22,8	0,0	22,8
Total du passif et des capitaux propres	56,4	22,4	(11,2)	(2,5)	8,3	0,0	(10,9)	62,5

- a- Application de nouvelles durées d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles, retraitement des charges à répartir ou à étaler. L'impact sur les réserves de ces retraitements est de 34,1 millions d'euros dans la version finale du bilan de transition contre 36 millions d'euros dans la version préliminaire.
- b- Imputation aux capitaux propres de la plus value d'apport Maxxium pour sa valeur nette au 31 mars 2004. L'impact sur les réserves de ces retraitements est de 22,4 millions d'euros dans la version finale du bilan de transition, en ligne avec les 22 millions d'euros mentionnés dans la version préliminaire.
- c- Prise en compte directe en capitaux propres des écarts actuariels différés sur les engagements de retraite et constitution d'une provision concernant les engagements relatifs aux mutuelles de santé dont bénéficient certains retraités en France. L'impact total de ces deux retraitements sur les capitaux propres est de 16,0 millions d'euros dans la version finale du bilan de transition, en ligne avec les 16 millions d'euros mentionnés dans la version préliminaire.
- d- Les provisions pour risques dont l'échéance est supérieure à deux ans sont actualisées. L'impact total de ce retraitement sur les réserves est de 4,8 millions d'euros dans la version finale du bilan de transition et 1 million d'euros dans la version préliminaire. L'écart s'explique par le fait que la provision faisant l'objet de l'actualisation, auparavant figée en euros a été re-qualifiée comme une sortie future de trésorerie en dollars et de ce fait revalorisée au cours de clôture conjointement à l'actualisation.
- e- Un impôt différé est constaté sur les différences temporaires entre la valeur consolidée des actifs et leur valeur fiscale.
- L'écart ainsi constaté sur les marques considérées comme non cessibles indépendamment des structures acquises, ne faisait auparavant pas l'objet d'une provision pour impôt différé. L'impact de ce retraitement sur les réserves est de 275,1 millions d'euros dans la version finale du bilan de

transition et 276 million d'euros dans la version préliminaire. La variation provient de corrections apportées à la valeur fiscale de certaines marques.

- Un actif d'impôt différé de 8,3 millions d'euros correspondant à l'application du taux d'impôt de l'acheteur et non plus du vendeur dans les écritures d'élimination de marges sur stock interne. Cet impact n'avait pas été anticipé dans le bilan de transition.
- La charge d'impôts de 3 millions d'euros concernant les titres des sociétés mise en équivalence mentionnée dans le bilan de transition préliminaire n'a pas été reconduite (les distributions éventuelles de ces sociétés n'étant soumises à aucun impôt de distribution).

-f- L'ensemble des ces reclassements n'avait pas été anticipé dans le bilan de transition. Ils proviennent pour la plupart de l'analyse approfondie de la substance de certaines transactions par rapport à leur forme juridique.

Le reclassement de stocks à clients de 6,8 millions d'euros correspond à la requalification en stocks d'avances faites à certains fournisseurs de la viticulture en Champagne.

Le reclassement de "Intérêts minoritaires" à dette pour 22,8 millions d'euros correspond à la requalification en dette des capitaux propres de l'entité ad-hoc Champaco (coopérative de vieillissement devenue depuis AFC) en raison de leur affectation au financement des stocks et à leur rémunération, incluse dans la charge financière du groupe Rémy Cointreau.

Le reclassement de (23,5) millions d'euros des intérêts minoritaires aux capitaux propres part du groupe correspond à un changement dans la manière de consolider les entités ad-hoc (IAS 27). Auparavant en intégration globale avec 100% d'intérêts minoritaires, elles sont désormais traitées comme des intégrations globales sans intérêts minoritaires.

-g- Cette colonne présente l'impact de différents reclassements neutres sur les capitaux propres, incluant le reclassement en réserves des écarts de conversion en solde à l'ouverture, tel que proposé par IFRS 1.

(en millions d'euros)	Au 31 mars 2005								Ecart Total
	-a-	-b-	-c-	-d-	-e-	-f-	-g-	-h-	
ACTIF									
Marques et autres immobilisations incorporelles	(0,7)								(0,7)
Immobilisations corporelles	62,3								62,3
Part dans les entreprises associées		24,2							24,2
Autres actifs financiers	(0,2)		(15,9)						(16,1)
Impôts différés	0,8		4,1	(0,8)	9,3		(14,3)		(0,9)
Actifs non courants	62,2	24,2	(11,8)	(0,8)	9,3	0,0	(14,3)	0,0	68,8
Stocks						14,2			14,2
Clients et autres créances d'exploitation	(4,2)					(14,2)			(18,4)
Actifs courants	(4,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(4,2)
Total de l'actif	58,0	24,2	(11,8)	(0,8)	9,3	0,0	(14,3)	0,0	64,6

(en millions d'euros)	Au 31 mars 2005								Ecart Total
	-a-	-b-	-c-	-d-	-e-	-f-	-g-	-h-	
PASSIF									
Réserves consolidées	34,1	22,4	(21,1)	4,9	(275,5)	(23,5)	(30,2)	0,5	(288,4)
Ecarts de conversion							29,9		29,9
Résultat net - part du groupe	0,2	1,8		(3,9)	30,4	(2,4)		(0,5)	25,6
Capitaux propres - part du groupe	34,3	24,2	(21,1)	1,0	(245,1)	(25,9)	(0,3)	0,0	(232,9)
Intérêts minoritaires						3,1	0,4		3,5
Capitaux propres	34,3	24,2	(21,1)	1,0	(245,2)	(22,8)	0,1	0,0	(229,4)
Autres passifs non courants			10,0	(1,8)			0,4		8,6
Impôts différés	22,5		(0,7)		254,4		(14,3)		261,9
Passifs non courants	22,5	0,0	9,3	(1,8)	254,4	0,0	(13,9)	0,0	270,5
Dettes financières à court terme et intérêts courus	0,2					22,8	0,2		23,2
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	1,0						0,3		1,3
Provisions pour risques et charges à court terme							(1,0)		(1,0)
Passifs courants	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	22,8	(0,5)	0,0	23,5
Total du passif et des capitaux propres	58,0	24,2	(11,8)	(0,8)	9,3	0,0	(14,3)	0,0	64,6

Les impacts ci-dessus reprennent ceux au 1^{er} avril 2004 ainsi que les mouvements de la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 sur les retraitements identifiés lors de la transition et également sur de nouveaux types de retraitements relatifs à des transactions de l'exercice.

- a- Au 31 mars 2005, s'ajoute également le retraitement d'un contrat de location financement et d'un bail de location de bureaux (étalement des avantages consentis par le bailleur sur la durée du bail).
- b- L'écart d'acquisition constaté chez Maxxium lors de la constitution de la joint-venture cesse d'être amorti à partir du 1^{er} juillet 2004.
- c- Prise en compte directe en capitaux propres de la variation des écarts actuariels entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005.
- d- Actualisation provision pour risques.
- e- Effet des variations de taux d'impôt sur l'écriture d'impôt différé sur les marques.
- f- Le reclassement de stocks à clients de 14,2 millions d'euros correspond à la requalification en stocks d'avances faites à certains fournisseurs de la viticulture en Champagne. Les autres reclassements sont ceux au 1er avril 2004, impactés des mouvements de l'exercice.
- g- Cette colonne présente les mêmes types de reclassements que ceux au 1er avril 2004, impactés, le cas échéant, des mouvements de l'exercice.
- h- Comptabilisation d'une charge et d'un impact symétrique en réserves en application de IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions".

29.4 Compte de résultat au 31 mars 2005

Le compte de résultat "Norme IFRS" ci-dessous diffère des informations présentées en comparatif dans le présent document en raison des reclassements liés au traitement des activités cédées ou en cours de cession selon IFRS 5. Les activités en cours de cession décrites en note 2.2 et 21.2 n'étaient pas qualifiées comme telles à la date de transition aux normes IFRS.

29.4.1 Compte de résultat comparé

(en millions d'euros)	Au 31 mars 2005		
	Normes	Normes	Ecart
	Françaises	IFRS	(b)-(a)
	(a)	(b)	
Chiffre d'affaires	905,3	823,8	(81,5)
Marge brute	494,7	438,8	(55,9)
Frais commerciaux	(243,6)	(221,0)	22,6
Frais administratifs	(83,4)	(87,9)	(4,5)
Autres produits et charges		12,1	12,1
Résultat opérationnel courant	167,7	142,0	(25,7)
Provision pour dépréciation d'actifs		(28,8)	(28,8)
Autres produits et charges opérationnels		1,7	1,7
Résultat opérationnel	167,7	114,9	(52,8)
Résultat financier	(53,1)	(55,8)	(2,7)
Résultat avant impôts	114,6	59,1	(55,5)
Impôt sur les bénéfices	(38,3)	(10,5)	27,8
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	5,6	7,4	1,8
Résultat net des activités poursuivies	81,9	56,0	(25,9)
Résultat net d'impôts des activités cédées ou en cours de cession		(0,7)	(0,7)
Part revenant aux intérêts minoritaires	(3,1)	(5,5)	(2,4)
Résultat exceptionnel net d'impôts	(54,6)		54,6
Résultat net - part du groupe	24,2	49,8	25,6

29.4.2 Analyse de l'écart

(en millions d'euros)	Au 31 mars 2005										Ecart
	-a-	-b-	-d-	-e-	-f-	-g-	-h-	-i-	-j-	Activités Cédées en 05/06	
Chiffre d'affaires									(6,5)	(75,0)	(81,5)
Marge brute									(6,5)	(49,4)	(55,9)
Frais commerciaux	(0,2)					(0,2)			(5,6)	32,5	22,6
Frais administratifs	0,6						(0,8)		(4,3)		(4,5)
Autres produits et charges									12,1		12,1
Résultat opérationnel courant	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,2)	(0,8)	0,0	(8,2)	(16,9)	(25,7)
Provision pour dépréciation d'actifs									(52,3)	23,5	(28,8)
Autres produits et charges opérationnels									1,7		1,7
Résultat opérationnel	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,2)	(0,8)	0,0	(58,8)	6,6	(52,8)
Résultat financier			(5,6)						0,7	2,2	(2,7)
Résultat avant impôts	0,4	0,0	(5,6)			(0,2)	(0,8)	0,0	(58,1)	8,8	(55,5)
Impôt sur les bénéfices	(0,1)		1,7	30,4		0,1	0,3		3,5	(8,1)	27,8
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		1,8									1,8
Résultat net des activités poursuivies	0,3	1,8	(3,9)	30,4	0,0	(0,1)	(0,5)	0,0	(54,6)	0,7	(25,9)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession										(0,7)	(0,7)
Part revenant aux intérêts minoritaires					(2,4)						(2,4)
Résultat exceptionnel net d'impôts									54,6		54,6
Résultat net - part du groupe	0,3	1,8	(3,9)	30,4	(2,4)	(0,1)	(0,5)	0,0	0,0	0,0	25,6

- a- L'impact de cette rubrique sur le compte de résultat est essentiellement une réduction de la charge d'amortissement.
- b- Extourne de l'amortissement de la plus-value d'apport Maxxium sur un exercice (-1,5 millions d'euros) et de l'amortissement du goodwill Maxxium à partir du 1^{er} juillet 2004 (+3,3 millions d'euros).
- d- Actualisation de certaines provisions pour risques et reconversion aux cours de clôture lorsque le risque couvert est en devises étrangères.
- e- Impact des changements de taux d'impôts sur les écritures d'impôts passées au titre des IFRS et principalement sur l'impôt différé passif constaté sur l'écart entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des marques.
- f- Le montant de (2,4) millions d'euros au niveau des intérêts minoritaires correspond à un changement dans la manière de consolider les entités adhoc (IAS27). Auparavant intégration globale avec 100% d'intérêts minoritaires, elles sont désormais traitées comme des intégrations globales sans intérêts minoritaires.
- g- Modification dans le calcul des provisions sur créances clients dans certaines filiales.
- h- Constatation d'une charge au titre de IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions".
- i- Reclassement de frais commerciaux en chiffres d'affaires pour 6,5 millions d'euros correspondant à certains dépenses de coopération commerciale aux Etats-Unis principalement (IAS 18).
Reclassement en autres produits et charges d'éléments pour 12,1 millions d'euros de revenus divers qui étaient auparavant portés en déduction des frais commerciaux.
- j- Reclassement des éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel net d'impôts.

Enfin, conformément aux recommandations des IFRS visant à faciliter la comparabilité des états financiers, l'intégralité des éléments de résultat relatifs aux activités Polonaises, cédées en août 2005, est reclassée dans la ligne "Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession".

29.5 Principes comptables retenus pour la transition

Les normes comptables internationales ont été appliquées avec effet rétroactif dans le bilan de transition à la date de transition (1^{er} avril 2004), à l'exception de certaines exemptions facultatives ou obligatoires prévues dans la norme IFRS 1 ("Première adoption des normes IFRS") et qui sont commentées ci-dessous norme par norme.

29.5.1 Adoption de IFRS 1 "Première adoption des IFRS"

La norme IFRS 1 définit les modalités d'établissement du premier bilan en IFRS. Le principe général est l'application rétrospective de toutes les normes en vigueur au 31 mars 2006, les incidences des changements de principes comptables étant enregistrées en report à nouveau à la date de transition, le 1^{er} avril 2004.

La norme IFRS 1 prévoit des traitements optionnels ; les choix effectués par le groupe Rémy Cointreau en ce domaine sont les suivants :

- Regroupement d'entreprises : l'exemption d'application rétrospective de la norme IFRS 3 a été retenue ;
- Valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles : l'option d'évaluation de ces actifs à leur juste valeur à la date de transition n'a pas été retenue ;
- Avantages sociaux : les écarts actuariels différés en normes françaises à la date de transition ont été comptabilisés ;
- Conversion des comptes des filiales étrangères : les réserves de conversion relatives à la consolidation des filiales en devises étrangères ont été annulées au 1^{er} avril 2004 en contrepartie du report à nouveau ;
- Paiements fondés sur des actions : la norme IFRS 2 relative aux paiements fondés sur des actions n'est pas appliquée par le groupe Rémy Cointreau aux plans d'options d'achat ou de souscription ouverts antérieurement au 7 novembre 2002, date avant laquelle l'application est optionnelle.

29.5.2 Périmètre de consolidation

En application des normes relatives au périmètre de consolidation (normes IAS 27, 28 et 31), le groupe Rémy Cointreau a revu l'ensemble de son périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation des sociétés du groupe. Le seul changement concerne les entités ad-hoc dont les intérêts minoritaires ont été reclassés en capitaux propres groupe et en dettes financières.

Il convient de rappeler que le groupe, dans la perspective des IFRS, avait décidé, lors de l'exercice 2004, d'appliquer par anticipation, dans ses comptes consolidés, le règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif à la consolidation des entités ad-hoc. Certaines activités des coopératives de vieillissement Prochacoop et Champaco (fusionnées depuis dans Alliance Fine Champagne) avaient ainsi été consolidées.

29.5.3 Immobilisations incorporelles

L'essentiel des immobilisations incorporelles du groupe Rémy Cointreau est constitué de marques. Ces actifs à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel en IFRS. Ces tests étaient déjà pratiqués par le groupe en normes françaises.

En normes françaises, certaines dépenses de marketing et publicité faisaient l'objet d'une inscription à l'actif au titre de charges à répartir ou à étaler et étaient classées dans le poste "Autres créances".

En IFRS, ces dépenses ne satisfont pas les critères de reconnaissance d'un actif et doivent être comptabilisées directement en résultat.

Au 1^{er} avril 2004, les soldes de ces dépenses activées est porté en diminution du report à nouveau.

29.5.4 Immobilisations corporelles

Le groupe Rémy Cointreau a opté pour la méthode du coût historique amorti.

Le groupe a appliqué rétrospectivement à l'ensemble de son parc d'immobilisations corporelles les dispositions de la norme IAS 16, ce qui l'a conduit à réviser les plans d'amortissement de ces immobilisations en fonctions des durées d'utilité escomptées.

Les durées d'utilité retenues sur certains types d'actifs (bâtiment, futaille et cuveries notamment) s'allongent de manière significative. Les actifs industriels étant utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte.

29.5.5 Titres mis en équivalence

En normes françaises, le joint venture de distribution Maxxium est consolidé par mise en équivalence. Lors de sa constitution et d'opérations subséquentes, des écarts d'acquisition ont été enregistrés dans les comptes de Maxxium et sont amortis linéairement sur 20 ans.

En IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valorisation annuel.

Parallèlement, la plus-value d'apport enregistrée chez Rémy Cointreau, en normes françaises, lors de la constitution de Maxxium, portée en diminution de la valeur d'équivalence et également amortie linéairement sur 20 ans sera, en IFRS, imputée sur le report à nouveau pour sa valeur nette au 1^{er} avril 2004, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

29.5.6 Avantages au personnel

Conformément à l'option proposée dans IFRS1, les écarts actuariels non amortis au 1^{er} avril 2004 au titre du retraitement des régimes à prestations définies sont intégralement constatés en déduction du poste "Autres immobilisations financières" par contrepartie d'une imputation en report à nouveau.

Les avantages postérieurs à l'emploi relatifs aux mutuelles de santé dont bénéficient certains retraités en France ont fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation en provision pour retraites par contrepartie d'une imputation sur le report à nouveau.

Tous les autres avantages significatifs entrant dans le champ de la norme IAS19 étaient déjà comptabilisés en normes françaises au 1^{er} avril 2004.

29.5.7 Conversion

Conformément à l'option proposée dans la norme IFRS1, les écarts de conversion négatifs accumulés dans les capitaux propres antérieurement au 1^{er} avril 2004 ont été reclassés en report à nouveau.

29.5.8 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS37, les provisions pour risques et charges d'un montant significatif dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

29.5.9 Impôts différés

En normes françaises, le groupe Rémy Cointreau ne comptabilise pas d'impôt différé au titre des écarts de première consolidation affectés aux marques, en application de l'exception du Règlement CRC 99-02 ; en effet, ces actifs incorporels ont été de pratique constante considérés comme non cessibles indépendamment des structures acquises.

La norme IAS 12 ne prévoit pas cette exception. En conséquence, un impôt différé passif est calculé sur la différence entre la valeur de ces marques inscrite à l'actif consolidé et leur base fiscale, le plus souvent nulle, dans les comptes sociaux de la société acquise, propriétaire de la marque.

Le taux d'impôt retenu est celui qui serait théoriquement appliqué à la plus-value en cas de cession séparée de la structure.

Cet impôt différé passif est constitué par rapport à la valeur des marques au 1er avril 2004 en contrepartie d'une diminution des capitaux propres consolidés.

Au delà l'impact de première application, ce traitement comptable conduit également à ne plus prendre en considération dans le calcul de la charge d'impôt annuelle certains avantages fiscaux préalablement considérés comme des différences permanentes.

L'application de IAS 12 a conduit également à reconnaître un actif d'impôt différé au taux de l'acheteur et non plus du vendeur sur l'élimination des marges latentes relatives aux transferts de stocks entre sociétés du groupe.

29.5.10 Paiements fondés sur des actions

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions octroyés depuis le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation selon les dispositions de la norme IFRS 2.

29.5.11 Chiffres d'affaires et produits accessoires

En application de la norme IAS18, certains frais commerciaux qui font l'objet de facturation de la part des distributeurs, présentés en frais commerciaux en normes françaises, doivent être reclassés en déduction du chiffre d'affaires net.

Certains revenus accessoires, auparavant présentés en net des frais commerciaux, sont désormais présentés dans une rubrique distincte "Autres revenus et charges".

29.5.12 Résultat opérationnel et résultat exceptionnel

En normes françaises, le Groupe utilise la notion de résultat exceptionnel afin d'isoler certains produits et charges exceptionnels dont la réalisation n'est pas rattachable à l'exploitation courante. En particulier, sont comptabilisés en résultat exceptionnel les coûts de restructuration, les cessions d'actifs significatifs ainsi que les dépréciations de marques.

Cette notion n'étant pas admise en IFRS, le Groupe Rémy Cointreau présentera un résultat opérationnel courant ainsi qu'une rubrique intitulée "Autres revenus et charges opérationnels" regroupant la plupart des produits et charges précédemment comptabilisés en résultat exceptionnel.

29.5.13 Information sectorielle

Dans le cadre de la revue de son mode d'organisation interne et suite à une analyse approfondie des caractéristiques essentielles des différents secteurs d'activité identifiés jusqu'à présent, le Groupe Rémy Cointreau a décidé de regrouper les segments « Liqueurs » et « Spiritueux » à compter de sa première publication de comptes en IFRS.

D'autre part, le résultat opérationnel courant de chaque activité sera désormais présenté après allocation complète des frais de réseau et frais centraux.